

Quatrième séance, vendredi 25 juin 2021

Présidence de Sylvie Bonvin-Sansonens (VCG/MLG, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Communications				
2020-DAEC-193	Décret	Octroi d'un crédit d'engagement pour une participation financière à l'aménagement de la TransAgglo et de la Voie Verte	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Jean-Daniel Wicht <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2021-DAEC-77	Décret	Octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de la construction de la ferme-école sur le site de Grangeneuve, à Hauterive	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2021-DAEC-76	Décret	Octroi d'un crédit additionnel en vue de l'assainissement et de la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Rey <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2020-GC-211	Postulat	Une meilleure desserte en transports publics entre la Sarine et la Broye	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> David Bonny Charles Brönnimann <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2020-GC-185	Postulat	Parlement cantonal climatiquement neutre	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Ralph Alexander Schmid Julia Senti <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
Prise de congé : Mirjam Ballmer				

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Patrice Jordan, Erika Schnyder, Elias Moussa, Jacques Mauron, Pierre Mauron et Achim Schneuwly.

M^{mes} et MM. Didier Castella, Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Maurice Ropraz et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. Je vous prie de ne pas oublier d'insérer votre carte de présence dans le boîtier du micro car hier beaucoup d'entre vous avaient oublié de le faire.

Je vous informe que la séance du club de la durabilité est programmée aujourd'hui à midi, en la salle la Sarine. Un lunch sera servi aux participants.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Décret 2020-DAEC-193

Octroi d'un crédit d'engagement pour une participation financière à l'aménagement de la TransAgglo et de la Voie Verte

Rapporteur-e:	Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rapport/message:	20.04.2021 (BGC juin 2021, p. 2235)
Préavis de la commission:	27.05.2021 (BGC juin 2021, p. 2246)

Entrée en matière

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: en cas d'acceptation de ce décret, les travaux à réaliser pourraient être confiés à des entreprises membres de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, association patronale que je dirige.

Au nom de la Commission des routes et cours d'eau, je tiens à remercier M. le Commissaire du Gouvernement, Jean-François Steiert, M. André Magnin, ingénieur cantonal et M. Grégoire Cantin, chef du Service de la mobilité, pour leurs précieuses informations à la compréhension des deux objets faisant l'objet d'une participation financière de l'Etat à l'aménagement de la TransAgglo et de la Voie Verte.

Ces aides financières sont basées en vertu de la loi sur les routes et de la loi sur les transports et sont demandées par l'Agglo et Mobul. Ces deux infrastructures figurent au plan sectoriel vélo. Elles concernent des secteurs de nos deux agglomérations, secteurs offrant le plus grand potentiel de report modal: la longueur des tronçons équipés de 6,7 kilomètres pour la TransAgglo et de 6,28 kilomètres pour la Voie Verte, pour une participation financière de l'Etat s'élevant à 9,310 millions pour la TransAgglo, respectivement 6,540 millions pour la Voie Verte, soit au total 15,850 millions.

Au vu de ces montants, le décret doit être adopté par le Grand Conseil à la majorité qualifiée et sera soumis au référendum financier facultatif.

2,340 millions seront prélevés sur le fonds d'infrastructures; le reste sera porté au budget d'investissement des routes cantonales.

La Commission des routes et cours d'eau a accepté ce décret à l'unanimité et vous demande d'en faire de même.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Kurz die Gründe des heutigen Dekrets, das Ihnen unterbreitet wird. Angefragt haben die Agglo Freiburg und die Agglo Bulle für eine finanzielle Unterstützung von Velo-Infrastrukturen, die TransAgglo in Freiburg und die Voie Verte in Bulle. Diese beiden Infrastrukturen sind zentrale Infrastrukturen im Rahmen des kantonalen Sachplans, den der Staatsrat verabschiedet hat zur Entwicklung unseres kantonalen Radnetzes.

Zur Erinnerung: Der Staatsrat hat einen kantonalen Sachplan Rad verabschiedet, der Investitionen für 157 Millionen Franken vorsieht - auf Jahre verteilt, mit einer zusätzlichen Studie, die gezeigt hat, wo die Infrastrukturen sind, die zum grössten und bedeutendsten Modaltransfer führen. Das heisst: Wo gibt es am meisten Menschen, die heute mit Auto, Bus oder anderswie unterwegs sind und die, falls eine Veloinfrastruktur gebaut wird, diese auch brauchen werden.

Wir haben festgestellt, dass das grösste Potential an Modaltransfer - nicht überraschenderweise - in den Städten und Agglomerationen liegt. Und die beiden Infrastrukturen, von denen wir heute sprechen, gehören zu den prioritären Infrastrukturen. Das heisst, wir können davon ausgehen: Wenn sie gebaut werden, werden sie auch gebraucht. Zusätzlich

entlasten sie einerseits die Sicherheit und andererseits profitieren auch Autofahrer und -fahrerinnen davon, weil dann jeweils weniger Fahrzeuge auf den Strassen sind, die mit zu Staus beitragen.

Die gesetzlichen Grundlagen - Sie haben es wahrscheinlich gesehen - sind unterschiedlich: Wir haben heute noch keine einheitliche gesetzliche Grundlage für entsprechende Objekte. Das ist der Grund, warum wir auf das Strassenverkehrsgesetz zurückgreifen. Dieses erlaubt es, Fahrradinfrastrukturen entweder den Kantonsstrassen entlang zu planen oder - falls man davon ausgeht, dass sie zwar dort gebaut werden könnten, es aber woanders besser wäre - Geld locker zu verschieben.

Als Beispiel: Auf der Baustelle zwischen Düdingen und Bösinggen, der Wiesentheid, wurde auf Fahrradstreifen entlang der Hauptstrasse verzichtet, und der entsprechende Betrag wurde einige hundert Meter weiter auf einem kleineren Weg angelegt, der deutlich fahrradfreundlicher ist. Das sind die Spielräume des Strassengesetzes - die Spielräume des Verkehrsgesetzes erlauben es, Infrastrukturen, die im weitesten Sinne zu ÖV-Anlagen führen, über das Verkehrsgesetz zu subventionieren.

Wir haben versucht, die TransAgglo und die Voie Verte so zu analysieren, funktional, so dass Sie über beide Gesetze gesetzliche Grundlagen finden zur Subventionierung. Das führt zu den Karten, die Sie in der Beilage finden mit entsprechend farblich abgestuften Segmenten der beiden Infrastrukturen.

Der Staatsrat geht davon aus, dass mit dem heutigen Betrag wesentliche Fahrradinfrastrukturen im Kanton unterstützt werden können, dass deren Bau beschleunigt werden kann und dass damit ein wichtiger Beitrag einerseits zu klimapolitischen Anliegen des Staatsrats, andererseits aber auch zu einer flüssigeren Verkehrsführung in der Agglo Freiburg und in der Agglo Bulle geleistet werden kann.

Ich empfehle im Sinne des Staatsrates, der Vorlage Folge zu leisten.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Le 9 juin 2021, la Commission des finances et de gestion s'est réunie pour l'examen de ce crédit d'engagement d'un montant total de 15,850 millions de frs, réparti à raison de 9,310 millions pour la TransAgglo et de 6,540 millions pour l'aménagement de la Voie Verte. A l'unanimité de ses membres, la CFG vous recommande, sous l'angle financier, d'accepter cette dépense.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Mes liens d'intérêts: j'utilise le vélo au quotidien comme moyen de transport, vélo auquel je peux accrocher une remorque, soit pour amener mes filles à la crèche, soit pour faire des achats ou déplacer des objets plus lourds. Ces déplacements sont nettement plus agréables et sûrs sur des tronçons en site propre et je suis donc un futur utilisateur des infrastructures pour lesquelles nous votons des crédits aujourd'hui.

Plus institutionnellement, je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne, commune maître d'ouvrage de certains tronçons de la TransAgglo et indirectement bénéficiaire du financement que nous votons aujourd'hui.

Le présent décret prévoit une participation financière de l'Etat pour l'aménagement de cheminements de mobilité douce, en vertu de la loi sur les routes et de la loi sur les transports. Le groupe Vert Centre Gauche salue la mise en place de ce dispositif tant attendu. En effet, il est judicieux que le canton participe à des infrastructures en site propre, qui permettent aux cyclistes d'effectuer leurs déplacements quotidiens, lorsque ces trajets se font sur une route cantonale ou sur un axe similaire. Il est essentiel que les possibilités offertes tant par la loi sur les routes que par la loi sur les transports soient utilisées, afin de soutenir les communes dans leurs réalisations. A cet égard, la future loi sur la mobilité se devra d'être plus ambitieuse encore, pour répondre à la demande croissante de l'utilisation du vélo, pour des trajets de courte et de moyenne distances. En effet, cette demande est en train d'exploser. Les fournisseurs de matériel n'arrivent plus à suivre et les infrastructures dimensionnées il y a quelques années sont déjà dépassées. Je pense notamment aux emplacements de stationnement qui sont devenus totalement insuffisants au cours des derniers 18 mois. Il s'agit donc d'une chance inouïe pour augmenter le report modal et il convient de battre le fer pendant qu'il est encore chaud, pour doter notre canton d'infrastructures attractives et sûres.

J'adresse mes félicitations aux communes des agglomérations de Bulle et de Fribourg, qui sont allées de l'avant, sans attendre la subvention cantonale, et qui ont démarré la réalisation de ces projets. J'adresse également une félicitation particulière au directeur de la DAEC, M. Jean-François Steiert. Cela fait plusieurs années que la réflexion de ce dispositif est en cours et je le félicite d'être parvenu au terme de cette longue odyssée. Nous imaginons tous le combat homérique qu'il a dû mener pour faire admettre le principe d'un financement cantonal et le recours aux lois précitées. Un remerciement également au personnel de l'Etat qui travaille depuis de nombreuses années sur le plan sectoriel vélos et les projets de mobilité douce en général.

Sur ces considérations, le groupe Vert Centre Gauche soutiendra ce décret à l'unanimité.

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt: je suis syndic de la commune de Prez, qui verra aboutir la TransAgglo à sa limite communale. C'est au nom du groupe socialiste que je m'exprime pour l'entrée en matière.

Avec la TransAgglo et la Voie Verte, voilà deux beaux projets de mobilité douce figurant dans le plan sectoriel vélos qui seront bientôt concrétisés. Ces deux projets doivent aussi contribuer à répondre à l'objectif de report modal en faveur de la mobilité douce, tel que prévu dans le plan directeur cantonal. La TransAgglo est un projet qui reliera Guin à Rosé - à Rosé ou

Avry si vous préférez - et vice versa. Elle a pour but de créer un réseau continu et complet de mobilité douce, sur une longueur d'environ 17 kilomètres, ouvert à toutes et à tous. Elle permettra aussi de rapprocher les deux communautés linguistiques du canton, mais servira aussi d'outil de promotion touristique. Le tronçon aménagé pour les cyclistes et les piétons se situera plus ou moins en parallèle de la ligne de chemin de fer et desservira toutes les haltes ferroviaires. Le premier tronçon a été inauguré en 2014 et nous sommes très heureux de voter ce matin le décret qui permettra de prolonger cette piste tant attendue.

A titre personnel, j'espère que cette magnifique réalisation se poursuivra sur la commune de Prez, pour se diriger ensuite vers les districts de la Glâne et de la Broye. Cependant j'ai un question au sujet de ces deux projets qui, il me semble, n'a pas été abordée en commission; c'est celle de l'éclairage public très utile une grande partie de l'année: comment sera-t-il réalisé et entretenu et sera-t-il uniforme?

Le groupe socialiste remercie infiniment le Conseil d'Etat pour toute son énergie mise dans ce dossier primordial en faveur de l'environnement et de la mobilité douce. Nous nous réjouissons par avance de la réalisation prochaine de ces projets.

Le groupe socialiste entre en matière et accepte à l'unanimité le décret et vous invite à en faire de même.

Genoud François (PDC/CVP, VE). C'est avec intérêt que les membres du groupe Le Centre ont lu ce décret. Avec intérêt, car leur réalisation contribuera à répondre à l'objectif de report modal en faveur de la mobilité douce telle que prévue dans le plan directeur cantonal. L'Agglomération de Fribourg et l'Association des communes Mobul ont adressé à l'Etat des demandes d'aide financière pour l'aménagement de la TransAgglo et de la Voie Verte. Ces deux cheminements de mobilité douce figurent dans le plan sectoriel vélo, adopté par le Conseil d'Etat en 2018. Certain que tous nous connaissons les différents tracés proposés ainsi que leur financement, je ne vais pas reprendre toutes ces données. Cependant, quelques questions nous ont interpellés. Ces nouvelles infrastructures seront employées, c'est incontestable. Toutefois, nous savons tous qu'il est parfois difficile de changer les habitudes, surtout si celles-ci facilitent ou raccourcissent le trajet. Est-ce qu'une signalisation routière adaptée obligera les utilisateurs à une solution unique, emprunter la TransAgglo ou la Voie Verte? Deuxième question: a-t-on songé à leur cohabitation (vélos, vélos électriques, 45 kmh, vélomoteurs, scooters, promeneurs et pourquoi pas dans certaines occasions des calèches)? Mis à part ces questions de détail, le groupe Le Centre à l'unanimité soutiendra ce décret et entrera en matière .

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des routes et cours d'eau.

Le groupe libéral-radical a bien étudié ce décret et vous recommande d'entrer en matière. J'ai quand même deux ou trois considérations à émettre sur ce décret et à donner notre position qui est fondée. Nous avons trouvé tous les aspects techniques et financiers dans le message et je remercie pour la complexité de celui-ci. Permettez-moi quelques considérations et quelques questions qui ont déjà été posées par mes collègues. Il est important pour nous d'avoir la réponse sur l'orientation des futurs utilisateurs de ce réseau pas autoroutier mais véloroutier. C'est un grand pas en avant pour le réseau vélo dans notre canton, mais encore faut-il trouver des mesures pour acheminer ces utilisateurs. La question qui a aussi été posée par mon collègue Genoud est de savoir comment séparer le flux d'utilisateurs entre les piétons et les vélos normaux et les vélos de technique moderne? Pour vous donner une image c'est la liaison entre Avry et Fribourg. Si je prends aujourd'hui la route Avry-Givisiez où je sais qu'il y a beaucoup d'utilisateurs qui vont depuis Avry à Villars-ur-Glâne, Givisiez. Il faudra quand même penser à trouver une solution pour amener ces gens sur cette véloroute, même s'ils doivent remonter un bout plus loin, et à nouveau prendre un peu de pente pour arriver au lieu choisi.

Pour résumer, notre groupe soutient à l'unanimité ce décret et je vous prie d'en faire de même.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec ce sujet, si ce n'est que je suis membre de la Commission des routes et cours d'eau. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre sur ce décret pour l'octroi d'un crédit d'engagement pour la participation financière à l'aménagement de la TransAgglo et de la Voie Verte. Ces deux cheminements de mobilité douce figurent dans le plan sectoriel vélo adopté par le Conseil d'Etat. TransAgglo reliera depuis Rosé toutes les communes de l'Agglomération de Fribourg jusqu'à Düdingen. Son tracé se situe plus ou moins en parallèle de la ligne de chemin de fer et desservira toutes les haltes ferroviaires de ce projet. La Voie Verte est un projet de l'Association des communes Mobul, qui reliera à terme Riaz, Bulle à La Tour-de-Trême. Elle sert d'itinéraire alternatif à la route cantonale H189 interdite à la circulation cycliste. Ces deux ouvrages vont favoriser la mobilité douce dans les régions des deux plus grandes villes de notre canton de Fribourg, ce qui est très favorable pour l'environnement.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra ce crédit d'engagement de 15,850 millions à l'unanimité et vous demande d'en faire de même.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Mon lien d'intérêt: j'habite sur le tronçon de la TransAgglo qui est déjà réalisé en ville de Fribourg, à proximité immédiate de ce tronçon. C'est aussi par rapport à cette expérience-là que j'aimerais intervenir, en disant qu'on a beaucoup entendu jusqu'à maintenant une définition de mobilité douce qui, dans la plupart des cas, n'implique que le vélo, alors que le sort des piétons et piétonnes est à peine mentionné et pensé. Dans ce sens, j'aimerais attirer votre attention

sur le fait qu'il faudra aussi, dans la réalisation ou déjà dans la conception de ce projet, tenir compte des intérêts des piétons et des piétonnes, surtout quand il s'agit de trajets dans le domaine bâti. A Fribourg, d'après ce que j'ai vu sur la Voie Verte et aussi à Villars-sur-Glâne, ce véloroute que je salue comme nouvelle liaison pour les vélos, emprunte en partie des tronçons qui sont réservés aujourd'hui ou surtout destinés à des piétons. On crée ou on renforce une nouvelle concurrence entre cyclistes et piétons. C'est excellent d'avoir des nouvelles liaisons rapides pour les cyclistes. Cependant, une conception où on met les cyclistes rapides et les piétons, surtout les personnes âgées et les enfants qui avaient l'habitude de jouer sur des tronçons réservés jusqu'ici pratiquement exclusivement à des piétons, empruntant sur 3,50 mètres une liaison mixte avec des vélos rapides, on crée de nouveaux dangers, ce qui est quand même fort malheureux quand on veut favoriser la mobilité douce.

Deshalb möchte ich Sie bitten, sowohl in der Planung als auch in der Realisierung dieser Teilstücke - die Kredite sind ja auch gerade im Zentrum von Freiburg geplant und sollen auch durch Villars-sur-Glâne in bebauten Stücken geführt werden - auch die Interessen der Fussgängerinnen und Fussgänger zu respektieren. Das heisst, dass in den Wohnzonen diese Teilstücke - wenn man möglichst schnelle Velowege will - getrennt geführt werden müssen für Fussgängerinnen und Fussgänger und jenen, die mit dem Velo fahren.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit und dass Sie die schwächsten Teilnehmerinnen und Teilnehmer des Verkehrs hier nicht vergessen.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêt si ce n'est que j'habite la commune d'Avry et que je me réjouis de bientôt pouvoir utiliser la TransAgglo à pieds, en vélo, mais pas en calèche je vous rassure. Je m'exprime ici à titre personnel.

J'aimerais relever la bonne idée d'actionner deux lois différentes pour aider les communes à la réalisation de voies de mobilité douce, car nous avons besoin de ces voies, non seulement à Fribourg et à Bulle, mais sur tout le territoire cantonal. La subvention basée sur la loi sur les routes permet à l'Etat, en quelque sorte, de se décharger de la tâche qui lui incombe. L'Etat calcule alors ce qu'aurait coûté la réalisation d'une voie sur la route cantonale et verse ce montant aux communes qui réalisent un itinéraire alternatif. Alors, j'aimerais demander, qui va s'assurer de la conformité de cet itinéraire de remplacement? Répondra-t-il à l'attente des usagères et des usagers? Qui va s'assurer qu'ils soient éclairés, qu'ils soient équipés de mobilier urbain, qu'ils soient entretenus, déneigés en hiver etc.? Bien sûr la réponse que vous allez me donner, Monsieur le Commissaire, on peut la présumer ainsi: ce sont les communes qui sont responsables. Mais sont-elles vraiment au fait de tous les coûts lorsqu'elles font leur budget et le présentent à leur assemblée communale ou au conseil général? Budget au demeurant difficile à tenir parfois, voire souvent impossible? Mon souci, vous l'aurez compris, est que la subvention soit utilisée à bon escient et non versée pour un ouvrage non conforme, au tracé aléatoire, qui risque alors de devenir au fil des ans juste un sentier abandonné.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis membre du Conseil général de la Ville de Bulle et membre du comité de Pro Vélo Fribourg-Freiburg. Bien entendu, nous allons vous inviter à soutenir l'octroi d'un crédit d'engagement qui, à mon sens, est essentiel pour la mobilité douce avec la TransAgglo et la Voie Verte, parce que cela constitue des infrastructures d'avenir. Je pense que c'est à la fois soutenir les cyclistes, mais aussi ceux qui viendront en voiture car mine de rien, ça va désengorger le trafic et, en cela, nous devons féliciter les autorités cantonales et M. le Commissaire et les remercier pour cet engagement fort, pour une politique d'envergure pour la mobilité dans les agglomérations. Je vais soutenir également l'intervention de M^{me} Mutter, par rapport aux pistes mixtes. Il ressort de la documentation que, notamment à Bulle, c'est envisagé sous trottoirs mixtes ces pistes de mobilité douce. C'est un cheval de bataille de Pro Vélo de dire qu'il nous faut éviter les accidents. Comment éviter les accidents? C'est en séparant distinctement les flux. Souvent, ces trottoirs mixtes sont suffisamment larges pour avoir un marquage au sol séparant les vélos des piétons. Il faut protéger les personnes âgées et les enfants avec un marquage strict qui sépare les différents flux sur ces trottoirs pour éviter qu'il y ait des accidents. Il y en a notamment à Bulle. Je pense que c'est essentiel. Le but de ces trottoirs mixtes n'est pas de vouloir ralentir les vélos, parce qu'au final, si on veut inciter les gens à se rendre au travail à vélo, il faut se dire que le trajet doit être le plus rapide possible.

Je suis heureux de voir que Bulle développe enfin des projets concrets pour et en faveur du vélo. Jusqu'à maintenant, on se contentait malheureusement de mettre de la peinture sur le sol en marquant "bravo tu es à vélo", mais c'était finalement un message un peu cynique, parce que c'était envoyer les gens au casse-pipe tant il manquait d'infrastructures. Il reste de nombreux points noirs et ces crédits ne doivent pas constituer des oreillers de paresse pour les autorités, tant il reste des éléments à améliorer, ne serait-ce qu'en Gruyère, sur des axes comme Gruyères-La Tour-de-Trême, où il n'y a même pas une bande cyclable sur la route cantonale, alors que c'est un axe essentiel pour les gens de l'Intyamou, d'Enney, qui veulent se rendre au travail à Bulle. Il faut maintenant investir davantage et être plus ambitieux et je vois clairement que l'objectif du Conseil d'Etat, dit dans l'intervention 2020-CE-246, de 10 km par année de pistes cyclables et de nouveaux aménagements est bien trop faible. J'observe qu'on commence beaucoup plus bas que les autres cantons. Or, il ne faut pas se comparer à Moudon ou à Payerne, mais à Copenhague et à Stockholm.

C'est sur ces considérations que je vous invite à soutenir cet octroi de crédit.

Aebischer Eliane (PS/SP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der Strassenkommission und als Düdingerin natürlich potentielle Benutzerin dieser Achse.

Viel Positives wurde bereits gesagt. Ich möchte lediglich als Deutschfreiburgerin noch erwähnen, wie wichtig diese Fortsetzung der TransAgglo für uns ist, damit wir in Zukunft das Fahrrad vielleicht nicht nur bis Freiburg, sondern noch ein Stück weiter Richtung Südwesten des Kantons benützen.

Und wie wäre es mit dem neuen Erweiterungsvorschlag? Die TransAgglo wird noch nicht in Bern weiterentwickelt, aus der TransAgglo entsteht eine InterAgglo? Dies würde auch der Entwicklung Rechnung tragen, dass es immer mehr Pendler Richtung Bern gibt und es auch Richtung Schmitten und Flamatt viel Schönes per Velo zu entdecken gibt.

Besten Dank für die Unterstützung des Dekrets.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je constate qu'à l'unanimité, tous les groupes se sont prononcés en faveur de l'entrée en matière sur ce crédit d'engagement pour une participation financière à l'aménagement de la TransAgglo et de la Voie Verte.

Je reviens sur certaines demandes des collègues députés. Tout d'abord le député Bonny a posé la question de l'éclairage public. Effectivement, on n'a pas traité cette problématique en Commission des routes et cours d'eau. Mais je crois que le député Benoît Piller a donné la réponse: en fait, l'éclairage public est un objet édilitaire et normalement ce sera aux communes de prendre en charge ces éléments. On voit que plusieurs collègues députés partagent le souci de la mixité de cette TransAgglo et de cette Voie Verte. Aujourd'hui, que voit-on régulièrement? Des gens disciplinés et des gens qui le sont moins; vous voyez des vélos qui traversent à toute vitesse les passages piétons sans mettre le pied à terre. J'ai eu l'occasion, il y a quelques années, de visiter la ville de Vancouver, où vous avez des kilomètres et des kilomètres de pistes cyclables dans la ville, où tout est vraiment séparé: trafic automobile, trafic piéton en parallèle du trafic vélos, mais vous avez des "stop" pour les vélos et, sur 30 mètres, vous devez mettre pied à terre et marcher à côté du vélo lorsque vous croisez les piétons. Là-bas, les gens sont - je peux vous l'assurer - plus disciplinés que chez nous. Il y a bien sûr de la signalisation à mettre en place, du marquage à faire et, aujourd'hui, avec une nouvelle venue qu'est la trottinette électrique en plus du casque avec les écouteurs pour la musique, ce sont des dangers et il faut améliorer le côté préventif et sécuritaire des ces moyens de mobilité douce.

Enfin, il y avait encore la question du député Benoît Piller concernant les pistes cyclables qu'on supprime des bords de routes cantonales et qui seront déplacées. Qui va contrôler que les exigences du canton sont respectées? Et puis, il y a des vœux pour prolonger la TransAgglo côté Payerne et côté Berne et pourquoi pas faire une fois carrément une TransAgglo fribourgeoise entre Mobul et l'Agglo de Fribourg?

J'ai terminé et je laisse M. le Commissaire du Gouvernement répondre aux autres questions.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci à l'ensemble des représentants des groupes d'accorder leur soutien au projet qui vous est soumis aujourd'hui. Merci aussi pour les remerciements des différents représentants de groupes pour l'engagement qui a permis d'y arriver.

En ce qui concerne les différentes questions, vous aurez l'occasion de vous déterminer en principe cet automne, dans le cadre des débats sur la future loi sur la mobilité qui est le résultat d'une ancienne motion de votre collègue Collomb, qui a demandé de regrouper les deux bases légales que vous trouvez dans l'objet d'aujourd'hui (loi sur les transports et loi sur les routes) en une seule loi sur la mobilité. C'est ce projet de loi sur la mobilité qui a terminé sa consultation et qui devrait arriver au Grand Conseil sous peu. Elle prévoit notamment toute une série de réflexions qui ont trait aux tâches des communes et du canton sur le financement de certains types d'infrastructures de mobilité douce. Cela vaut tant pour des mobilités destinées aux vélos qu'à certaines infrastructures destinées aux piétons, qui prévoit aussi des réflexions et des pistes de solutions sur des réglementations plus claires concernant le financement de l'entretien de ces infrastructures. Nous avons aujourd'hui un cadre légal qui n'est pas toujours extrêmement clair, qui souvent ralentit la mise à disposition et le développement de projets à défaut d'avoir un cadre financier clair, tant pour le canton que pour les communes. Le député Piller a évoqué des cadres pas très clairs pour savoir qui paie l'éclairage et l'entretien. La loi ne règlera pas tout dans tous les détails, mais donnera quand même des cadres relativement précis sur les responsabilités de chacune et de chacun, ce qui permettra au Conseil d'Etat, d'informer le Grand Conseil sur les conséquences quand on investit (quels sont les coûts d'entretien), mais aussi aux conseils communaux concernés de faire la même chose face à leur législatif respectif. Aujourd'hui, sur les projets dont nous parlons, la répartition des coûts pour l'entretien est relativement clair, mais nous n'avons évidemment pas la possibilité d'aller vérifier quelle est la qualité de l'information donnée par les exécutifs communaux ou législatifs.

En ce qui concerne les différentes remarques du député Bonny, qui a notamment évoqué la prolongation possible sur Prez; les axes dont nous parlons aujourd'hui sont des axes principaux. Le plan sectoriel vélo prévoit sur les deux axes des prolongations de part et d'autre, mais aussi en partie de manière latérale, dont celui évoqué par le député Bonny, qui bénéficiera à la commune dont il est le syndic. Mais ce sont des choses qui se feront ensuite, étape par étape. Nous pouvons évidemment mettre à disposition les plans ou la planification si cela est souhaité.

En ce qui concerne l'éclairage public, tout dépend des propriétés. Nous aurons quelques tronçons d'infrastructures de mobilité douce qui sont propriété cantonale et les besoins d'éclairage sont ici sous la responsabilité du canton. Une majorité des segments d'infrastructures de mobilité douce, respectivement pour les vélos, sont en propriété communale et ce sont alors les communes qui sont responsables de l'éclairage public. Pour le moment, il n'est pas prévu de normes cantonales pour l'éclairage public installé par les communes. Si cela est souhaité, ce sont des choses qui pourront être examinées, mais ce n'est pas la toute première priorité actuellement. Chaque commune effectue ses travaux de réflexion sur l'éclairage de ses infrastructures de type communales édilitaires.

En ce qui concerne la question de la signalisation du député François Genoud, la réponse est à la fois oui et non. Il est prévu, comme vous l'avez évoqué, de développer la signalisation, mais qui a presque toujours un caractère incitatif. Le canton est ici évidemment lié au droit fédéral. Le droit fédéral est relativement précis, même s'il est mobile. L'Office fédéral des routes planche depuis plusieurs années, mais n'a pas encore abouti à quelque chose de définitif sur des règles précises pour savoir qui peut utiliser quel type d'infrastructures. Pour certaines questions il y a des réponses claires; pour d'autres questions, il y a des réponses qui pour le moment n'existent pas. Ce qui est relativement clair, c'est qu'à quelques exceptions près, dont des routes qui sont catégorisées suffisamment haut dans la hiérarchie des routes nationales, vous ne pouvez pas empêcher un cycliste de l'utiliser. Vous avez le cas à Bulle avec la H189 où c'est possible, mais cela dépend de la catégorie de route. Pour beaucoup de routes, vous ne pouvez pas le faire. Ce qui est fait généralement - et c'est la pratique aussi des cantons, notamment des villes qui ont un peu plus d'expérience - c'est de travailler avec des signalisations incitatives qui font qu'une grande majorité des gens utilise l'endroit où on souhaite qu'ils passent pour dégager l'autre. Après, la personne qui va devoir faire un gros détour pour éviter un endroit un petit peu plus dangereux, il y a des gens qui ne craignent pas le danger et qui vont néanmoins sur une route, ça on ne peut pas leur interdire de le faire. Le but de l'opération est de séparer les flux dans la mesure du possible. Les interdictions complètes ne sont possibles que très partiellement. Il est par exemple possible d'interdire certains types d'infrastructures cyclistes ou mixtes à des vélos électriques considérés comme cyclomoteurs, c'est-à-dire qui ont des moteurs d'une puissance suffisante à partir de 500 W. Pour les vélos électriques faibles, ils sont considérés comme des vélos et peuvent circuler sur les pistes destinées aux vélos. Donc, on a quelques pistes de séparation, mais le droit fédéral ne nous permet pas d'aller jusqu'à l'obligation complète sur l'essentiel des tronçons. L'incitation sert. Evidemment que si vous avez une route qui est très peu sécurisée, qu'il y a beaucoup de trafic, beaucoup de poids lourds et 200 mètres plus loin quelque chose de beau, sûr et évident, il n'y a plus beaucoup de gens qui vont choisir la première variante et c'est un peu le but des travaux qui sont faits. La cohabitation a été évoquée par plusieurs députés, soit la députée Mutter, les députés Piller, Kubski et Genoud. Elle n'est pas toute évidente. Au niveau fédéral, les planifications présupposent que dans la mesure du possible on s'éloigne un petit peu de ce qui était longtemps la tradition, c'est-à-dire de mettre la peinture jaune un peu partout, mais cela a relativement peu d'efficacité et peu d'effets sur le comportement modal. En ce qui concerne la cohabitation piétons-cyclistes, là où on a des axes très fréquentés, la tendance va aujourd'hui vers une séparation, ce qui permet aux cyclistes d'aller relativement vite. C'est un des facteurs d'attrait. Pour attirer des gens vers le vélo, il faut que le tronçon soit perçu comme subjectivement sûr, confortable et doit permettre d'avancer rapidement. Ces trois facteurs-clé déterminent si une personne choisit d'utiliser son vélo ou plutôt un autre moyen de transport, en fonction de l'infrastructure offerte. Donc cela plaide sur des endroits très denses pour des infrastructures séparées. Cependant, dans nos vieilles villes ce n'est pas toujours possible pour des raisons relativement évidentes d'architecture construite. On doit donc travailler avec certains compromis. Le but, a priori, est de séparer là où il y a beaucoup de circulation à la fois piétonne et cycliste et là où ce n'est pas possible des pistes mixtes. Les pistes mixtes, a priori, présupposent que les cyclistes roulent au pas et là ça pose après d'autres questions de vérification du respect des règles qui à l'évidence n'est pas toujours le cas et de contrôle. Il y a des automobilistes qui ne se comportent pas correctement, des cyclistes qui ne se comportent pas correctement, des piétons qui ne se comportent pas correctement. C'est sans doute la nature humaine qui fait qu'une partie des gens ont de la peine avec les règles. Là, l'Etat de droit se doit faire les contrôles nécessaires. C'est aussi le côté un peu répressif de toute politique publique, pour s'assurer que les gens qui se comportent correctement ne soient pas punis par la minorité de gens qui ne respecte pas les règles. Cela vaut pour tous les utilisateurs de la route. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les grandes associations de transport, l'ASTAG, l'ACS, le TCS, Pro Vélo et l'ATE ont développé ensemble des programmes de sensibilisation de leur clientèle respective pour respecter simplement les autres usagers de la route.

En ce qui concerne le député Glauser, je pense avoir répondu à l'essentiel de ses questions qui se rapprochaient de celles du député Genoud. Merci au député Bertschi pour son soutien.

Frau Mutter: Ich habe Ihre Frage, so glaube ich, im Wesentlichen beantwortet mit der Frage der Priorisierung der getrennten Infrastrukturen, dort, wo es grosse Massen an Velofahrenden und an Fussgängerinnen gibt. Im Übrigen wird das neue Mobilitätsgesetz auf diese Aspekte auch eingehen.

Au député Piller, pour la bonne idée, je ferai suivre ses remerciements à l'excellente ancienne collaboratrice de la DAEC qui a, à mon avis et si je me souviens bien, a été à l'origine de cette idée.

En ce qui concerne la conformité des infrastructures, le canton, dans la mesure où il s'agit d'infrastructures communales soumises à une autorisation et à une vérification, vérifie en principe la conformité au droit de toutes les infrastructures, qu'elles soient pour celles qu'on fait nous-même évidemment de manière évidente et pour celles qui sont soumises par les communes, nous avons une section au Service des ponts et chaussées qui fait l'examen de la conformité au droit des infrastructures cyclistes.

Pour la question de l'entretien de l'information sur les coûts d'entretien, j'y ai déjà répondu dans le cadre des réponses données au député Genoud.

A l'adresse du député Kubski, qui parle aussi de la cohabitation et je lui recommande de lire, en tant que président de Pro Vélo, un document contracté par Pro Vélo Suisse et l'Association suisse des piétons en 2015, qui règle précisément les questions qu'il a posées au nom des deux associations et qui a permis à celles-ci de s'engager pour l'article constitutionnel qui nous permet aujourd'hui d'avancer dans les infrastructures.

En ce qui concerne les 10 kilomètres par année, il faut toujours être plus ambitieux que ce qu'on fait. C'est la nature humaine qui, quand on réussit quelque chose nous demande de vouloir encore un peu plus et c'est normal. Là aussi, je pense qu'il faut éviter de se focaliser uniquement sur l'aspect quantitatif. Si vous faites 10 km de peinture jaune sur un gabarit qui n'est pas suffisant d'une route cantonale, je ne pense pas que vous rendrez service à beaucoup de monde. En revanche, vous pourrez fièrement dire que vous avez fait 10 km. Et si vous faites un peu moins ou en tout cas du qualitatif, ce sont des choses qui prennent beaucoup plus de temps et ça nous pose parfois des dilemmes. Sur un gabarit de route qui appartient au canton, peindre en jaune des lignes, c'est relativement vite fait et ce sont des procédures extrêmement simples. Faire une piste séparée à côté, en général ça empiète si vous avez 2 km de routes sur 10, 20 ou 30 propriétaires fonciers avec lesquels il faut d'abord négocier la cession de leur bout de parcelle; cela peut impliquer des remaniements parcellaires, donc on est sur des axes temps beaucoup plus longs, ce qui signifie qu'on doit prioriser entre les deux enjeux, parfois même mettre du jaune, tout en préparant pour 10-15 ans plus tard une piste séparée. Voilà un peu la manière de faire pragmatique du canton de Fribourg, mais dont l'objectif est de rattraper les retards qu'il a, pas par rapport à la moyenne suisse, mais par rapport au meilleur suisse; et on rêvera un peu de Copenhague, Monsieur le Député Kubski. Je terminerai volontiers mon intervention avec cette vision futuriste du député Kubski

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). L'article 1 définit le montant du crédit d'engagement de 15,850 millions de frs que nous devons valider aujourd'hui, qui sera réparti à raison de 9,310 millions pour la TransAgglo et de 6,540 millions pour la Voie Verte Mobul.

> Adopté.

Art. 2

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). L'article 2 montre dans quel centre de charges seront prélevés les montants qui seront attribués à Mobul et à l'Agglo.

> Adopté.

Art. 3

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Un article standard pour ce genre de crédit, qui parle de l'évolution de l'indice suisse des prix et de l'augmentation de la diminution officielle des prix. C'est le mécanisme habituel.

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales, titre et préambule

> Adoptés.

Deuxième lecture

Parties I. à IV., titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui :

Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP). Total 93.

Décret 2021-DAEC-77**Octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de la construction de la ferme-école sur le site de Grangeneuve, à Hauterive**

Rapporteur-e:	Kolly Gabriel (<i>UDC/SVP, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rapport/message:	04.05.2021 (<i>BGC juin 2021, p. 2389</i>)
Préavis de la commission:	07.06.2021 (<i>BGC juin 2021, p. 2403</i>)

Entrée en matière

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Je vous donne d'abord mes liens d'intérêts: j'ai effectué ma formation entière à l'IAG. Je suis également responsable de secteur chez UFA SA. J'étais président de la Commission parlementaire lors du premier décret et j'étais également membre de la commission de bâtisse et de la sous-commission de bâtisse pour la construction de la ferme.

Le décret que nous traitons aujourd'hui découle de la motion déposée en 2014 par Pierre-André Grandgirard et Pierre-André Page. Cette motion avait été acceptée et les motionnaires de l'époque avaient demandé un montant de 10 millions pour la construction de la ferme-école. La mise en oeuvre de la motion est arrivée au Grand Conseil en mai 2015. Elle a été acceptée à l'unanimité moins une abstention. A noter que l'ensemble des groupes politiques avait à l'époque loué la qualité du Message que le Grand Conseil trouvait très complet et très précis.

A la suite de cette décision, une COBA et diverses sous-commissions ont été nommées. 21 séances de commission de bâtisse et 14 séances de sous-commission de bâtisse plus tard, nous nous retrouvons aujourd'hui pour une demande de crédit additionnel. Une partie des changements du projet a été demandée par les membres de la sous-commission de bâtisse et validée par les membres de la commission. Ces modifications ont été effectuées principalement pour éviter une pisciculture bis.

Une constatation d'ordre personnel : depuis la première COBA, qui date de 2017, un grand nombre de changements de personnes a eu lieu: architecte cantonal, chef de projet au Service des bâtiments, mais aussi le responsable du projet chez le mandataire principal. Tous ces changements ne sont pas bons pour des projets de ce type qui demandent des compétences particulières. La commission parlementaire a siégé à Grangeneuve et a pu visiter la ferme. L'ensemble des députés présents a pu écouter les explications du directeur de Grangeneuve, M. Pascal Toffel, que je remercie pour cette visite. Sur le montant total de ce surcoût, il faut souligner la prise en charge par le budget de fonctionnement de l'Institut agricole de Grangeneuve de 733 000 frs. Tous les députés présents ont reconnu à l'unanimité que le bâtiment était un véritable outil d'enseignement et surtout une superbe carte de visite pour le canton de Fribourg et pour son agriculture. La commission a néanmoins été très critique sur les différentes raisons des surcoûts. Elle a notamment souligné les nombreux montants plus élevés que ce qui était prévu, dus en partie aux marchés publics, et a demandé des précisions sur l'architecte, ainsi que sur ses prestations et son expérience dans les constructions agricoles. Des réponses précises nous ont été fournies sur ces points.

Les modifications du projet, ainsi que les nombreuses erreurs des premiers plans ont également suscité de très nombreuses remarques. Le manque d'anticipations du Service des bâtiments et des mandataires a également soulevé des questions.

Depuis un certain temps, les projets de construction de notre canton posent des problèmes au niveau financier. Le Commissaire du Gouvernement nous a également donné quelques explications plus globales sur les origines de ces coûts supplémentaires et surtout sur les mesures que la DAEC met en place pour éviter ce type de décret qui décrédibilise le travail de la Direction.

Pour terminer, la commission a accepté ce décret par 9 voix contre 1.

Au nom de la commission, je vous demande donc d'accepter ce crédit complémentaire de 1,45 million.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. J'aimerais tout d'abord remercier le rapporteur et l'ensemble de la commission ordinaire pour la qualité de la discussion que nous avons eue sur un projet qui pose quelques questions d'ordre général, avant d'aborder le projet en tant que tel. Le rapporteur l'a évoqué, il y a d'autres objets, notamment la pisciculture, objet sur lequel vous avez eu l'occasion de vous prononcer. Vous avez eu l'occasion de vous prononcer sur le projet du Collège Ste-Croix où il y a eu chaque fois des dépassements. Vous aurez aujourd'hui l'occasion de vous prononcer sur la ferme-école et sur l'Hôtel cantonal et vous aurez à l'avenir encore l'occasion de vous prononcer sur d'autres projets tels que les installations sportives du Lac-Noir, d'ici à environ 6 mois, à chaque fois pour des montants qui ne correspondent pas, une fois que le projet se réalise, à ce qui avait été donné initialement.

Certains d'entre vous, le rapporteur l'a fait aussi, estiment - et je partage cet avis - que cette manière de faire nuit à l'image de l'Etat et à la crédibilité de celui-ci dans son ensemble, face aux citoyennes et citoyens, mais aussi face aux députés auxquels on donne des montants et auxquels on vient expliquer quelques années après que ces montants n'étaient pas les bons. On peut toujours se tromper une fois, l'erreur est humaine. Mais quand elle se répète de manière relativement systématique, cela signifie qu'elle n'est pas simplement humaine, mais qu'il y a des problèmes d'organisation et d'autres types qu'il faut aborder sur le fond. Dans le cadre de la réorganisation du Service des bâtiments et de l'analyse des processus à l'Etat de Fribourg sur les projets de construction, nous avons pu trouver les raisons principales qui amènent à cette accumulation de cas particuliers. Le rapporteur l'a déjà dit, le premier aspect c'est quand lors du démarrage d'un crédit, il faudrait idéalement que ce crédit soit suffisant et comprenne l'ensemble des fonctionnalités. Il faut qu'il y ait une évaluation des besoins faite correctement afin d'éviter de couper ensuite le montant pour des raisons purement financières. Bien sûr on peut couper des choses; on peut construire une halle double au lieu d'une halle triple pour un centre sportif et ensuite on définit qu'on enlève une halle et le montant qui va avec. Mais ce qui est relativement délicat c'est quand on enlève des montants sans préciser ce qu'on fera ensuite de moins. C'était une des choses qui a été faite sur l'objet dont nous aurons l'occasion de discuter dans les minutes à suivre. Si on enlève trois travées d'un projet initial et qu'on les rajoute après, évidemment quand on les enlève on économise de l'argent et quand on les remet après, la somme du prix supplémentaire est, avec tous les frais secondaires, supérieure à la moitié de l'ensemble des coûts supplémentaires dont nous discutons aujourd'hui. Je ne vais pas vous donner tous les exemples, car vous les trouvez dans le message, mais cela démontre des problématiques dans l'organisation même des projets.

Plusieurs députés agriculteurs de toutes sensibilités politiques ont évoqué en commission le fait qu'il n'était pas très intelligent de renoncer à ces trois travées, parce que tout le monde savait dès le début qu'on en aurait besoin. Il eut été sans doute plus habile de ne pas les éliminer dès le début, mais je ne vais pas faire le procès de l'histoire. Je reprends simplement aussi les propos des membres de la COBA agriculteurs, qui ont une grande expertise et qui ont permis aussi d'améliorer le projet en cours de route.

Pour ce qui est du montant initial, le rapporteur a évoqué le montant demandé initialement par le député à l'origine de ce projet, qui était de 10 millions. Un membre de la commission a évoqué à juste titre que si le Grand Conseil et le Conseil d'Etat s'étaient tenus à ce montant d'origine, nous ne serions pas là aujourd'hui pour discuter de ces choses.

Ensuite, il y a d'autres éléments qui ont été évoqués tant avec la commission ordinaire qu'avec la Commission des finances et de gestion, dans la mesure où ils concernent des aspects plus généraux de préparation de projets. Dans le canton de Fribourg, nous avons l'habitude de travailler avec peu de moyens. Or, quand on peut faire des choses excellentes avec peu de moyens c'est bien, mais quand on va trop bas et que les choses se font toujours avec peu de moyens mais plus de manière excellente, cela pose un certain nombre de questions. Nous avons constaté dans ce contexte que les réserves prévues pour les projets de construction du canton de Fribourg sont souvent inférieures, voire largement inférieures aux réserves prévues en moyenne suisse. C'est une manière de faire, mais si on fait cela le risque de revenir ensuite une deuxième fois pour demander des crédits complémentaires est largement supérieur.

La DAEC a décidé de ne plus présenter de projets, ni au Conseil d'Etat, ni au Grand Conseil, sur lesquels il n'y aurait pas de réserves qui correspondent au "Benchmark" suisse, qui nous permettent de travailler de manière standardisée, comme le font d'autres cantons. Il n'y a pas aucune raison de penser que nous puissions systématiquement réussir des projets en mettant trois fois moins de réserves que les autres et que cela marche mieux qu'ailleurs.

En ce qui concerne la gouvernance, un certain nombre de clarifications ont été faites. Aujourd'hui, l'application de l'Ordonnance sur les constructions signifie qu'une Direction va jusqu'au Grand Conseil en développant le projet et qu'une autre Direction, celle en charge du Service de bâtiments, reprend ensuite le projet. Cela crée des incohérences - le cas de la pisciculture l'a très bien montré ainsi que d'autres cas - entre la phase où la Direction en charge est demandeuse du projet, gère le projet, et la phase où la Direction constructrice gère le projet. La révision de l'Ordonnance sur les constructions, qui est programmée pour cet automne, prévoira notamment un suivi parallèle des deux Directions dès le début, définition commune des deux Directions des objectifs principaux du bâtiment, définition et validation commune des changements qui peuvent intervenir au cours de l'évolution du projet de construction et ensuite suivi commun aussi pendant le bâtiment, avec toujours une responsabilité unique, mais avec un suivi commun et avec une formalisation de l'ensemble des informations, ce qui n'était pas le cas jusqu'il y a environ deux ans. Les cas récents ont permis de commencer à changer les processus au niveau du Service de bâtiments en la matière.

En ce qui concerne les méthodes, depuis environ deux ans, avec des changements intervenus au Service des bâtiments, nous avons introduit une traçabilité systématique avec décision de chaque modification de projet, ce n'était pas le cas avant. C'est grâce aussi à un collaborateur qui nous a permis de modifier nos processus. La Commission de bâtisse a pu voir les changements. Depuis, chaque changement et décision sont traçables et ceux qui prennent ces décisions peuvent ensuite les assumer. Nous avons notamment constaté, dans le cadre de la pisciculture et dans d'autres dossiers que ce n'était pas le cas.

Quatrième élément: nous proposerons un changement de phasage. Aujourd'hui, le canton de Fribourg vient pour ses projets routiers avec une phase d'évolution du projet qui permet de venir au Grand Conseil avec l'essentiel des offres connues, c'est-à-dire qu'on connaît pour l'essentiel le prix de ce qui va être construit. Dans le Service des bâtiments, les projets viennent au Grand Conseil deux phases SIA plus tôt, c'est-à-dire à un moment on ne connaît pas encore les offres, avec évidemment un risque beaucoup plus important d'atterrir ailleurs en termes de coûts.

Le rapporteur a évoqué la question des marchés publics. Ceux-ci nous posent des vraies questions de principe. Nous avons d'une part, un cadre légal fédéral et d'autre part, un cadre légal international auxquels nous ne pouvons pas échapper. Le nouveau cadre légal fédéral, avec la loi sur les marchés publics, adopté en 2019 par le Parlement fédéral, et l'accord intercantonal sur les marchés publics qui a été signé par l'ensemble des cantons, mais qui doit encore être ratifié - vous aurez l'occasion de vous prononcer à la fin de cet automne en principe sur le projet de loi cantonale - forcent les mandataires publics à tenir compte de toute une série de critères, notamment de qualité. On nous demande aussi au Grand Conseil - pour ma part j'estime cela parfaitement légitime - de tenir compte de l'emploi cantonal. On arrive assez vite avec ce genre de dimension aux limites de ce que le cadre légal, qui est basé sur des modèles de concurrence, permet. Un exemple ici sur la ferme-école: la Commission de bâtisse, unanime, a décidé, dans l'appel d'offres pour le bois de la ferme, d'écrire non pas "bois", c'est ce qu'on fait normalement, à certains endroits on écrit "bois suisse" c'est mieux, ça nous évite d'avoir du bois polonais ou du bois finlandais que des chauffeurs mal payés transportent à travers la moitié de l'Europe avec des manières de faire peu compatibles avec les objectifs de politique climatique, mais c'est parfois moins cher. "Bois suisse" n'est pas tout à fait légal, mais relativement courant. La COBA a décidé d'écrire "bois fribourgeois". Ecrire "bois fribourgeois" dans un appel d'offres est moyennement conforme au droit. On peut écrire "bois fribourgeois" quand on procède par invitation et qu'on espère qu'aucune entreprise invitée ne fasse recours contre une décision de ce type-là. La COBA a estimé éthiquement défendable de prendre une décision dont elle savait pertinemment qu'elle était légalement un peu aux limites, voire plus, parce qu'elle a estimé juste - et le Commissaire du Gouvernement a partagé cette opinion - d'expliquer aux citoyennes et aux citoyens qu'on cherche à utiliser le bois de notre canton, de nos régions, plutôt que d'aller chercher du bois qui vient de très loin, avec des coûts de transport et de la pollution. Par contre, le coût supplémentaire dû au bois fribourgeois est chiffré entre 50 000 et 100 000 frs. Après il faut l'assumer. On ne peut donc pas à la fois demander plus de qualité, plus de produits de la région et à un coût moins cher. Cela sera à chaque fois des débats politiques. L'important sur les marchés publics, c'est que dans les Commissions de bâtisse et dans les décisions qui sont prises par les autorités publiques, on fasse des choix, qu'on les rende transparents et qu'on décide ensuite de manière commune et transparente sur ce qu'on fait. Plusieurs députés ont déposé des instruments parlementaires à ce sujet sur les entreprises totales ou les marchés en entreprises totales ou différents types d'attributions et d'adjudications de même type. Aujourd'hui, des modèles existent qui permettent de négocier avec l'entreprise qui reçoit le mandat à l'intérieur d'une enveloppe des entreprises locales. Mais à ce moment-là, chaque fois qu'on le fait et qu'il y a une différence de prix entre l'entreprise locale et une entreprise d'ailleurs, c'est bien le maître d'ouvrage qui doit assumer la différence de prix et pas l'entreprise totale. Donc, ces différences de prix existent; cela permet de sauver et de garder des emplois chez nous, mais cela a un coût. Il est évident que l'employé polonais qui prépare des pièces préfabriquées en Pologne, les fabriquera beaucoup moins cher que l'employé fribourgeois qui les fait chez nous. Après, il faut faire un choix entre les deux.

Les marchés publics ont un autre élément évoqué aussi par le rapporteur. Les pouvoirs publics paient aujourd'hui des prix qui sont largement supérieurs. Certains députés ont évoqué ce qu'on peut payer dans le privé, notamment dans des domaines qui sont monopolistiques comme la construction ou certains éléments de constructions agricoles. L'Etat n'a pas le droit de négocier. Nous avons constaté que nous payons 20 à 30 % de plus pour certaines installations que l'agriculteur qui construit la même chose quelques mètres plus loin, mais cela fait partie de l'interdiction de négocier dont est muni le mandataire public.

Voilà, j'ai donné des réponses à l'essentiel des questions qui ont été posées, aussi de type un peu général, qui devraient répondre aussi à d'autres objets. Cela étant et je n'aimerais pas gâcher les choses, nous avons aujourd'hui une belle ferme-école - le rapporteur l'a évoquée aussi - qui est est fonctionnelle et qui permettra à avoir un endroit central pour le développement du canton en termes de recherches agricoles et de formation agricole, de disposer d'un bel outil qui est non seulement destiné aux fonctionnalités traditionnelles d'une ferme, mais aussi aux fonctionnalités d'un lieu de formation et d'un lieu de visites. Cela permettra à des citoyennes et des citoyens d'ailleurs, à des gens qui connaissent peu l'agriculture, de venir voir de quoi il en ressort et de relier aussi mieux la ville à la campagne, en découvrant un certain nombre de choses. Et ces choses-là ont évidemment aussi un prix.

Voilà les quelques remarques que je souhaitais faire en guise d'introduction au débat. Je vous remercie de votre attention et vous recommande évidemment, au nom du Conseil d'Etat, de suivre sa proposition.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Le 9 juin dernier, la Commission des finances et de gestion a examiné le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement supplémentaire, pour la construction de la ferme-école sur le site de Grangeneuve.

Le surcoût annoncé, de plus de 2 millions, sera couvert en partie par le budget de fonctionnement de l'IAG et, pour le solde, par le présent crédit d'engagement de 1,450 million de frs. Naturellement, un tel surcoût pour la construction d'un bâtiment neuf devisé à 6,590 millions interpelle la CFG. La proportion est bien sûr beaucoup trop élevée. Notre Commission ne remet toutefois pas en question le coût global de cette ferme-école. De l'avis des membres de la CFG, cette réalisation est aboutie et réussie. Elle donne une très belle image de notre agriculture, secteur économique important de notre canton. Elle sera aussi un outil de formation performant pour nos apprentis qui maintiendront ainsi ce savoir-faire. La CFG vous recommande donc d'accepter ce crédit additionnel.

Sous l'angle institutionnel, la CFG déplore une nouvelle fois ce dépassement de crédit. Un de plus, serais-je tenté de dire. Qu'on se le dise, l'organisation et la conduite des ouvrages publics cantonaux sont lacunaires. Les projets soumis au Grand Conseil n'ont, la plupart du temps, pas une maturité suffisante. Les utilisateurs et spécialistes ne sont pas intégrés suffisamment tôt dans les projets et on commet ainsi des erreurs ou des oublis. Certains mandataires n'ont pas les compétences suffisantes ou les connaissances nécessaires de ces types d'ouvrages. Mais il y a plus grave : on ampute des éléments d'utilisation nécessaires dans certains projets pour des raisons financières uniquement. On ne prévoit pas ou très peu de réserves financières. Il y a un certain équilibre à trouver, mais ces dépassements de crédits deviennent insupportables et difficilement justifiables. Pour notre Parlement, qui doit répondre de ces dépassements envers la populations fribourgeoise, ces situations qui se répètent sont un vrai casse-tête et deviennent inacceptables. En sa qualité de haute surveillance des institutions cantonales, je vous informe que la Commission des finances et de gestion a créé une sous-commission qui examine la réorganisation du Service des bâtiments. C'est certes une pression politique, mais la balle est dans le camp du Conseil d'Etat. Carton jaune à lui! Des changements sont obligatoires sans attendre ni remettre à demain.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Le site de Grangeneuve est une des cartes de visite importante de l'identité de notre canton. Ce dernier, aux racines ancrées dans le monde agricole, doit mettre en avant ce centre de compétences afin d'amener au meilleur niveau, avec tous les acteurs concernés, un secteur primaire qui mérite une attention particulière. Chacune et chacun d'entre vous aura pu apprécier comme il se doit mercredi matin un brunch aux couleurs locales, qui démontre un indéniable savoir-faire. Puisseons-nous, pour les générations futures, préserver ce dernier. La malbouffe est bien entendu présente chez nous avec ses émissaires aux enseignes lumineuses aguicheuses, devant lesquelles, comme à la Fête-Dieu - si cet événement vous dit encore quelque chose -, on remarque une procession de voitures conduites par un benêt à casquette, attendant son hamburger-frites-ketchup avec un béat lumineux sourire de satisfaction. Aujourd'hui, nous sommes appelés à mettre la touche finale et financière supplémentaire à la construction de la ferme-école de Grangeneuve. Je ne veux pas faire toute la genèse de ce projet dans lequel on retrouve la problématique des marchés publics. A cela s'ajoutent, tout au long de la construction, les diverses modifications architecturales, corrections de fonctionnalités - pour utiliser un terme plus lisse, personnellement je dirais "boulettes" ou peut-être manque de compétences d'architectes désignés, pour appeler un chat un chat! Avec les changements qu'il y a eus, notamment au Service des bâtiments, on peut légitimement constater que ce dernier a au final bien maîtrisé la situation, en s'octroyant aussi les conseils d'un bureau d'architectes glânois, expérimenté celui-ci dans la construction de bâtiments agricoles. La DAEC nous a même informés que le coût du m³ de cette construction, il est vrai particulière de par sa vocation future, se trouve inférieur à des réalisations presque similaires chez nos voisins bernois et, plus loin, soleurois. Dans les coûts supplémentaires, on réalise notamment:

- > pour 217 000 frs la route de contournement nord du bâtiment qui, incroyable mais vrai, n'était pas prévue dans le budget initial de 2016;
- > un montant d'environ 1/2 million supplémentaire, pour être précis 496 000 frs, concernant l'équipement d'exploitation ad hoc mais nécessaire;
- > des coûts supplémentaires imprévus pour plus de 100 000 frs, dans lesquels on trouve 60 000 frs pour le renforcement des sols, suite à la qualité de ces derniers, malheureusement;
- > et puis, les effets COVID nous allongent la facture pour 216 000 frs.

A cela, il faut ajouter et verser les honoraires de l'architecte pour 1,100 million - cela m'interpelle personnellement, lorsqu'on constate le cafouillage qui a perduré durant toute la période de construction de cette ferme-école - et, ceci, sans parler des 200 000 frs prévus pour des réserves relatives aux divers et imprévus qui peuvent apparaître lors des mettrés, des décomptes et, comme il se doit, les frais que l'on qualifie d'optimisation lors de la première année de l'exploitation de ce site. On est presque sûrs qu'il devra y en avoir. D'ailleurs, on a prévu 50 000 frs à cet effet.

Voilà chers collègues, j'arrête ici mes réflexions en reconnaissant qu'avec toutes ces mésaventures récurrentes dans les chantiers d'envergure que l'Etat entreprend, l'objet bâti au final sera une ferme-école digne de la vocation agricole de notre canton. L'honneur est sauf.

Je vous remercie, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, pour ces nombreuses explications fort complètes. Le groupe parlementaire Vert Centre Gauche acceptera ce crédit, sans amertume, pour l'image d'un canton moderne avec une indéniable vocation agricole tournée vers un futur prometteur.

Schläfli Ruedi (*UDC/SVP, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur, voisin direct de l'IAG, ancien élève de cet établissement et également membre de la commission qui a examiné le présent décret. Je prends la parole au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Notre groupe a examiné avec minutie ce décret pour un crédit supplémentaire de la ferme-école de Grangeneuve de 1,5 million de frs. Une fois de plus, le Grand Conseil est sollicité pour boucher les trous pour un crédit supplémentaire lié à une construction. Si la construction de la nouvelle ferme-école n'est pas contestée et est même saluée par notre groupe, car l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg doit disposer d'outils pédagogiques de pointe, comme toute autre école de ce canton, et doit même être une référence dans ce milieu au niveau national. La gestion de la construction de cette ferme-école gêne notre groupe, ainsi que la nomination de l'architecte qui est connu dans un autre district du canton pour une construction qui n'a jamais fonctionné à ce jour et qui a abouti à la nomination d'une Commission d'enquête parlementaire par ce même Grand Conseil. Plusieurs manquements sont apparus dès le début de cette construction, par des oublis fondamentaux pour la construction d'une ferme agricole. J'ai ici en ma possession un rapport intermédiaire du Service des bâtiments, du printemps 2020, qui mentionne plusieurs modifications, des lacunes ou oublis qui ont mené à des travaux conséquents par la suite au projet initial. Je cite par exemple:

- > chauffage par CAD d'un fenil, omis dans le projet initial;
- > ajout de 6 silos à aliments à l'intérieur de la ferme oubliés dans le projet initial;
- > dalles sous silos oubliées dans le projet initial;
- > création d'une route d'accès à l'ouest et adaptation de chemins morts, modification du projet initial;
- > agrandissement des locaux techniques, + 65 m², beaucoup pour deux transformateurs photovoltaïques;
- > dallage de fond de séchoir à foin, omis dans le projet initial, + 30 000 frs.

Le Service des bâtiments mentionne alors dans ce rapport + 730 000 frs par rapport au crédit d'engagement de plus de 6 millions, soit environ 122 000 frs la place. En comparaison, le prix moyen supérieur d'une place UGB s'élève à 30 000 frs pour la construction d'une étable par un agriculteur privé. Ainsi, la plus-value par rapport à la ferme-école s'élève à plus de 92 000 frs. Aujourd'hui, avec ce crédit supplémentaire, nous sommes à 140 000 frs la place UGB, soit 2,1 millions de plus que le budget initial, soit 33 % de plus.

Certains me diront que c'est crétin de comparer par UGB la construction d'une ferme-école et une exploitation privée. Cependant, le Service des bâtiments lui-même mentionne le coût excessif de cette construction par UGB. Certes, il y a des volumes et des espaces en plus dévolus à la formation, mais une ferme reste une ferme. A la base, elle est là pour accueillir du bétail, du fourrage, etc, que ce soit dans une ferme-école ou dans une ferme conventionnelle.

Aujourd'hui, je pense que nous aurons la seule ferme du canton qui va coûter plus de 8,7 millions de frs aux contribuables fribourgeois, où on ne peut pas faire le tour complet du bâtiment avec un tracteur.

Quelle image donne aujourd'hui l'Etat de Fribourg à la profession agricole? L'IAG n'apprend-t-elle pas à ses étudiants à tenir scrupuleusement le budget d'une exploitation agricole? Le SAGRI demande aux agriculteurs de tenir rigoureusement les budgets lors de la construction d'une nouvelle ferme-école, qui ont demandé des crédits d'investissements à l'Etat et aucun écart n'est toléré. Je peux vous dire que la grogne monte gentiment dans les campagnes du canton où on peut entendre dire "eux ont le droit de le faire" ou "faites ce que je dis, mais surtout pas ce que je fais". Oui il y a un problème avec les soumissions publiques, notre groupe en est conscient, on ne peut par exemple pas négocier les prix de certaines entreprises qui abusent aussi de la situation, mais cela n'empêche pas l'Etat de s'en tenir au budget initial.

Mes questions au Commissaire du Gouvernement sont les suivantes: le Conseil d'Etat... (*temps de parole imparti écoulé*)

Zamofing Dominique (*PDC/CVP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune d'Hauterive, lieu où a été érigée cette magnifique ferme et j'ai suivi toute ma formation d'agriculteur à Grangeneuve.

Mars 2016, notre Parlement validait un crédit d'engagement de 12 millions pour réaliser sur le site de Grangeneuve trois projets, dont la construction de la nouvelle ferme-école. Le montant alloué à ce projet, 6,590 millions de frs, s'est très vite avéré insuffisant. En effet, des manquements dans le programme de construction, des demandes de la part de l'utilisateur, ainsi que certaines exigences émises lors de la délivrance du permis de construire ont très vite fait exploser le crédit initialement

prévu. Le mandataire principal, pour lequel il s'agissait de la première réalisation d'une ferme, de plus une ferme-école, a fait ressortir sur le terrain un cruel manque d'expériences. C'est un peu comme vouloir gravir l'Everest sans avoir conquis le Moléson: c'est compliqué et parfois cela peut s'avérer périlleux. Il faut relever le travail de la Direction de Grangeneuve, des députés présents au sein de la Commission de construction, ainsi que des praticiens qui ont, en cours de chantier, apporté des modifications pour que cette ferme soit un outil de travail exemplaire et qu'elle serve de manière optimale à la formation des futures générations d'agriculteurs.

Si ce crédit additionnel nous fait grincer les dents, il ne faut pas comparer le coût d'une ferme privée avec celui d'une ferme-école. L'erreur dans ce dossier, c'est que dès le départ, le programme de construction s'est avéré incomplet et non abouti. A la décharge des mandataires, un projet réalisé 5 ans après la demande de crédit peut, et on en a la preuve, être amené à évoluer et son coût également. Malgré ce dépassement de crédit, cette ferme est une magnifique réalisation, qui s'intègre parfaitement dans le site de Grangeneuve. Il y a lieu de se poser la question si la méthode utilisée pour chiffrer de tels projets est la bonne, car cela devient récurrent que des crédits additionnels soient demandés pour des constructions étatiques. Il faut impérativement changer la manière d'élaborer les crédits d'engagement, en présentant des projets aboutis et en tenant compte des divers et imprévus que de tels chantiers impliquent. Il en va de la crédibilité de l'Etat.

Le groupe Le Centre acceptera à l'unanimité ce crédit additionnel.

Favre-Morand Anne (*PS/SP, GR*). Mon lien d'intérêts: j'étais membre de la commission traitant de l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel et je m'exprime au nom du groupe socialiste.

Nous avons eu la chance d'effectuer une visite de cette magnifique bâtisse tant attendue, avant d'entamer les travaux de la commission. Les explications reçues, ainsi que l'observation attentive de la ferme-école, m'ont rapidement convaincue de l'utilité de ce lieu de formation ainsi que de ses équipements, en dépit du surcoût. Malgré cette mise-en-bouche fort alléchante, plusieurs points doivent être relevés:

1. Il semble que les utilisateurs auraient dû être mieux intégrés, plus vite et de manière plus inclusive. Nous ne pouvons pas maintenant refuser un crédit complémentaire nécessaire car des locaux avaient été sous-dimensionnés ou des installations de séchage non conformes aux besoins des utilisateurs. Heureusement que ces points ont été rapportés et les corrections idoines menées.
2. Ensuite, il s'avère que l'histoire des crédits additionnels se répètent inlassablement. Nous payons sûrement le fait que l'Etat peut payer donc il peut bien payer un peu plus à chaque fois. Ce point doit nous amener à plus de prudence, afin d'éviter de perdre la confiance de la population. Ne faudrait-il pas finalement s'accorder une marge un peu plus large, lors des avant-projets?

Passée la mise en service, il sera important de se pencher sur le volet pédagogique et didactique, afin que les visiteurs puissent aussi profiter pleinement de ces espaces réservés à leur égard. Des groupes de travail devront certainement être formés, afin de satisfaire les demandes du public et des écoliers, qui pourront être accueillis pour des ateliers.

Avec ces considérations, le groupe socialiste entrera en matière et acceptera le crédit additionnel.

Cotting Charly (*PLR/FDP, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur, je fais partie de la commission qui a débattu de ce décret et j'ai fait l'essentiel de ma formation sur le site de Grangeneuve il y a bientôt 30 ans. A cette époque, le bâtiment d'exploitation du site était déjà vieillissant et n'était plus alors au goût du jour. Nous devons aujourd'hui voter un crédit additionnel pour la construction de la ferme-école. Les montants supplémentaires utilisés pour celle-ci ont été jugés nécessaires et ont tous été validés par la Commission de bâtisse. Ces ajouts et améliorations ont été rendues nécessaires pour une meilleure fonctionnalité du bâtiment et également pour optimiser l'enseignement. Des espaces supplémentaires ont notamment été créés pour faciliter l'enseignement en groupe. Ce dépassement de crédit n'est pas dû à des demandes excessives de l'agriculture, ni de l'école de Grangeneuve, mais plus à une manière d'avancer dans les projets et respectivement dans la préparation des crédits proposés. Il serait souhaitable que l'Etat trouve des solutions pour diminuer le nombre de ces crédits additionnels.

Pour terminer, le nouveau bâtiment de la ferme-école de Grangeneuve est un très beau bâtiment. Il offrira un espace de travail et d'enseignement optimal et je vous conseille d'aller le visiter lorsque l'occasion se présentera.

La grande majorité du groupe libéral-radical va soutenir ce décret.

Grandgirard Pierre-André (*PDC/CVP, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts: j'ai fréquenté régulièrement le site de Grangeneuve, de manière ininterrompue de 1979 à 2018, pour ma formation agricole complète, puis en tant que responsable de la formation professionnelle initiale et supérieure. J'ai été co-motionnaire en 2014, avec notre ancien collègue Pierre-André

Page, pour demander un montant d'au moins 10 millions de frs pour construire une ferme-école sur le site de Grangeneuve. Je suis également président du club agricole.

L'agriculture fribourgeoise et l'école de Grangeneuve attendent depuis longtemps ce bâtiment dédié à la production et surtout à la formation. Nous demandions en 2014 une ferme-école équipée des dernières technologies, capables de familiariser les apprenants aux installations du futur. Les installations et équipements techniques utiles pour analyser le lait de chaque vache avec "Herd Navigator", utiles pour comparer plusieurs systèmes de séchage du foin, utiles pour démontrer les bonnes pratiques. Cette ferme-école a mis du temps à éclore, mais elle a été victime de nombreux changements de personnes à la tête de cet ambitieux projet (plusieurs conseillers d'Etat, trois architectes cantonaux, deux directeurs de l'IAG et j'en passe). Le temps passé a permis de mûrir ce projet et de réaliser une ferme-école à l'image de l'agriculture fribourgeoise, performante, réactive et ambitieuse. Certes, on peut s'émouvoir du coût de cette infrastructure et oser la comparaison avec une ferme conventionnelle. Mais je n'ai encore jamais vu une ferme de nos campagnes munie d'un ascenseur, ascenseur tellement nécessaire dans cette école à la ferme. Je n'ai non plus encore jamais vu une ferme équipée de façon à séparer les flux des collaborateurs, des élèves en formation et des visiteurs qui pourront observer le travail de la ferme, sans en perturber le déroulement. Je suis d'ores et déjà fier de cette ferme-école et remercie tous les intervenants ayant contribué à sa réalisation, avec une mention très particulière - je dirais même un grand coup de chapeau - à la Direction et aux collaborateurs de Grangeneuve, pour leur immense engagement de réflexion et de planification sans qui, ni le résultat final, ni le montant du crédit additionnel ne seraient à la hauteur de nos attentes.

Pour nos apprenants agricoles qui sont le futur de notre alimentation, je soutiendrai sans réserve ce crédit d'engagement additionnel et vous recommande d'en faire de même. Je vous remercie chaleureusement pour votre soutien.

Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis habitante de la commune d'Hauterive, où se situe le projet de la ferme-école de Grangeneuve. N'étant ni issue du monde de la construction, ni de celui de l'agriculture, mis à part mes origines paysannes familiales du côté paternel, c'est avec un oeil relativement néophyte que j'ai abordé la lecture du message du Conseil d'Etat. Si j'ai été d'emblée séduite et convaincue par l'utilité du projet et du but formateur de cette ferme-école, je dois avouer que dans un premier temps, j'ai été très étonnée de voir que certains postes d'aménagement qui paraissaient élémentaires pour un fonctionnement optimal, n'avaient pas été prévus dans le projet initial et généraient un nouvel engagement financier. Mon collègue Ruedi Schlöffli en a fait un état des lieux tout à l'heure et je peux partager certaines de ses préoccupations. Mais contrairement à lui, mes craintes et mes questionnements ont été en grande partie dissipées lorsque j'ai eu l'occasion de participer à la commission et surtout à la visite concrète de ce magnifique site et cela pour plusieurs raisons:

J'ai eu l'occasion tout d'abord de discuter avec mes collègues-députés agriculteurs, qui étaient nombreux ce jour-là en commission et j'ai pu percevoir leur réel enthousiasme quant à ce projet et à l'aménagement des espaces, mais aussi des infrastructures technologiques qui seront installées. Je me demande d'ailleurs si à l'avenir on ne devrait pas inclure en amont des projets qu'on réalise, des professionnels qui sont issus de la pratique, car ils ont souvent un bon sens, une intelligence pratique et un savoir-faire qui peut être une plus-value de choix. Lorsqu'on démarre un projet, on ne peut pas tout anticiper et il faut avoir une certaine souplesse et pouvoir rectifier les infrastructures en cours de route. Entre le laps de temps où on démarre un projet, il peut y avoir des avancées technologiques par exemple, qui font qu'il vaut la peine d'adapter le projet. Dans ce sens, il conviendrait peut-être à l'avenir de prévoir des réserves plus généreuses lorsqu'on démarre un projet et ceci pour anticiper ce genre de fluctuations. Ensuite, je crois que nous devons viser d'emblée la qualité et l'encouragement à favoriser l'économie et les matériaux locaux, mais cela a un coût. Dans le cadre de la ferme-école, l'Etat a exigé par exemple que des constructions réalisées avec du bois fribourgeois soient entreprises. Si on veut prôner la défense de cette économie locale, cela implique qu'il faut allouer des budgets en conséquence. Or, ce sont souvent les mêmes parlementaires qui s'insurgent et montent aux barricades pour réclamer des coupes budgétaires et favoriser des solutions initiales au rabais, qui s'étonnent ensuite et refusent que des rallonges de crédit soient concédées. N'y a-t-il pas là une forme d'incohérence?

Je remercie ensuite le commissaire du Gouvernement qui, lors de la séance de la commission tout comme aujourd'hui, nous a expliqué avec beaucoup de clarté et de transparence l'origine des surcoûts. Force est de constater que depuis son arrivée à la DAEC, il concrétise au sein de ses services les processus nécessaires, afin de s'éloigner de certaines pratiques dysfonctionnantes initiées par le passé et qui ont généré des situations ubuesques, comme la mésaventure de la pisciculture. Fribourg a une longue tradition agricole et la chance de pouvoir développer des infrastructures de recherche et de formation qui participeront à relever les défis de durabilité qui sont à nos portes. Le projet de la ferme-école de Grangeneuve mérite de bénéficier d'un aménagement de qualité, qui réponde à des besoins fonctionnels de pratiques didactiques performants.

C'est pourquoi, à l'instar du groupe socialiste, je soutiendrai cette demande de crédit supplémentaire.

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis vice-syndic de la commune d'Ursy et ancien agriculteur de 1984 à 1998. J'ai suivi toute ma formation, jusqu'à la maîtrise agricole, à Grangeneuve.

J'ai quelques questions qui me sont venues suite aux différentes interventions et au sujet exposé aujourd'hui. Mes questions s'adressent donc au commissaire du Gouvernement.

Le Conseil d'Etat a-t-il reconnu que la nomination et le choix de l'architecte avait été une erreur ou qu'il n'avait pas les compétences requises pour ce type de construction? Y a-t-il eu des demandes pour changer le bureau d'architecture pendant la construction? L'avis des collaborateurs qui vont exploiter la nouvelle ferme-école a-t-il été pris en compte lors de la planification de la construction de la ferme? Ne devrait-on pas mettre en place une commission permanente des surcoûts? Comment est-ce que l'Etat va informer sur le surcoût de cette ferme dans le milieu agricole? Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs les Député(e)s, nous ne pouvons pas, à répétition, avoir des décrets pour des crédits supplémentaires liés à des constructions. L'Etat perd de sa crédibilité. Aujourd'hui, la ferme de Grangeneuve est construite et nous nous trouvons à nouveau devant le fait accompli, une fois de plus! Ce sont bien deniers publics qui vont financer l'intégralité de cette construction et ce crédit supplémentaire.

Le groupe de l'Union démocratique du centre demande au Conseil d'Etat de redorer son blason et de tout mettre en oeuvre pour que des crédits additionnels supplémentaires à répétition soient inexistantes à l'avenir. Notre groupe est d'avis très partagé sur ce décret et l'acceptera à une courte majorité.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Je remercie l'ensemble des groupes qui saluent la qualité du bâtiment qui est construit. A l'adresse de M. Claude Brodard, président de la CFG, dont je suis également membre, ainsi que de la sous-commission qui concerne le Service des bâtiments, je signale que je partage un certain nombre de ses considérations.

Concernant le groupe Vert Centre Gauche, par rapport à la remarque de M. Claude Chassot, notamment sur la route de contournement, on peut rendre hommage ici à notre ancien collègue Christian Ducotterd qui, à chaque séance, revenait avec cette route de contournement et, pour ne rien vous cacher, une séance sur deux le mandataire avait enlevé la route de contournement. Donc M. Christian Ducotterd prenait la parole en début de séance, levait la main et disait: "Où est la route qu'on a votée à la séance précédente?". Après un certain nombre de séances, la route était enfin ancrée dans les plans, ce qui était intéressant.

Au sujet de l'intervention de Ruedi Schlöffli pour le groupe de l'Union démocratique du centre, je l'ai dit en entrée en matière, les nombreux changements et ajouts voulus par la COBA ont été faits pour ne pas avoir une pisciculture bis, pour avoir un outil d'enseignement, un outil de travail qui tienne la route. S'il n'y avait pas eu ces nombreux changements, je pense qu'on aurait une ferme sur laquelle vous seriez certainement beaucoup plus critiques maintenant. Cela est tout de même important. Pour vous citer un simple exemple : le bétonnage du fond des séchoirs a été demandé par moi-même après une visite matinale et lors d'une COBA dans l'après-midi, j'ai dit qu'il était inadmissible que cela ne soit pas réalsié. C'est dans de tels cas qu'on a remarqué que le mandataire avait beaucoup de problèmes à comprendre ce qu'il devait faire. Cela a causé énormément de soucis aux membres de la COBA.

Pour le groupe démocrate-chrétien, je peux rejoindre ce qu'a dit le député Zamofing au sujet de la méthode de chiffrage. Je pense qu'il y a pas mal de questions à se poser sur ce point-là, sur les estimations des coûts d'un tel bâtiment. Quand on n'a pas les bonnes personnes pour préparer ce genre de projet, on en arrive à ces coûts supplémentaires.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. J'aimerais tout d'abord remercier les porte-parole de l'ensemble des groupes pour leur soutien de principe, pour leurs remarques critiques aussi, car ce n'est que comme ça qu'on avance. La plupart d'entre eux ont souligné et soutenu, de manière plus ou moins explicite, un certain nombre d'éléments d'analyse que je vous ai donnés en début de débat, notamment la nécessité de prévoir des réserves qui soient à peu près dans un Benchmark suisse, de prévoir des montants suffisants dans les projets de construction plutôt que de les baisser artificiellement, soit par peur du référendum, soit pour d'autres raisons qui n'ont rien à voir avec la qualité du projet et aussi, de prévoir des projets au Grand Conseil au moment où ils sont suffisamment avancés pour avoir une certaine maturité et aussi une certaine solidité pour la suite. Plusieurs ici l'ont évoqué, évidemment quand on part avec un projet où toutes les personnes qui connaissent le métier doivent au fur et à mesure du projet le corriger, il ne faut pas s'étonner qu'ensuite les coûts explosent. En revanche, le rapporteur a parfaitement raison, les corrections qui ont été faites l'ont été avec un suivi professionnel tant de la part des députés, dont la plupart connaissent bien le métier et ont vu au fur et à mesure des choses, et avec un accompagnement qui a été introduit en milieu de projet pour que l'architecte puisse bénéficier d'un soutien externe, ayant déjà une certaine expérience de la construction de fermes, ce qui pourrait être délicatement euphémiste et plus utile.

Enfin, cela a aussi évidemment comme conséquence, pour reprendre des propos relativement généraux - je ne me prononcerai ni sur l'Everest, ni sur le Moléson -, il est utile d'avoir dans les projets soit des entreprises qui ont déjà construit des objets similaires - c'est idéal -, soit dans certains cas vous ne trouvez pas - ça peut arriver quand vous avez des choses très spécialisées - alors vous prenez une entreprise qui n'a pas fait des choses similaires, mais vous la faites accompagner dès le début d'une part par une prise en considérations suffisante des utilisatrices et utilisateurs, cette faiblesse structurelle d'un certain nombre de projets a été souligné à juste titre, et d'autre part, par des experts externes qui font ce genre de choses. Pour des bâtiments

standardisés ce n'est pas nécessaire. Quand vous faites la seule prison sur 20 ans dans un canton c'est nécessaire; quand vous faites la seule ferme-école sur 20 ans dans un canton c'est nécessaire, quand vous faites la seule pisciculture sur 20 ans ou plus dans un canton c'est aussi nécessaires, parce que ce ne sont pas des choses qu'on construit tous les jours, donc il faut à l'évidence des expertises particulières pour construire ce genre de choses. Si on ne les prend pas ou trop tard, on en assume ensuite les conséquences.

Concernant les propos de principe du président de la CFG et de la plupart des représentants sur l'organisation des projets, je pense y avoir répondu largement dans mon introduction et c'était un peu le but. J'aimerais compléter deux éléments: le président de la CFG a aussi évoqué le suivi de la sous-commission et j'aimerais saisir ici l'occasion pour remercier les membres de celle-ci, qui accompagnent le processus de réorganisation du Service des bâtiments et qui, par leurs questions critiques, permettent aussi de mettre le doigt sur un certain nombre de problématiques qui, entre temps, ont fait l'objet des premières étapes de réorganisation, des premiers nouveaux processus qui ont été mis en place et qui me font espérer que mes successeurs ou successeuses ici même, dans quelques années, pourront défendre autre chose que des crédits complémentaires pour des bâtiments.

Au député Chassot, parmi les différentes questions précises qu'il a posées, je pense avoir répondu à l'essentiel. Une concernait les montants supplémentaires pour l'architecte. Or, par rapport à ce qui vient d'être dit cela peut paraître un peu surprenant et contradictoire, mais quand on est dans ce type de procédure, il y a des règles notamment liées aux règles SIA qui font que si vous augmentez le montant, vous augmentez les montants des mandataires au pro rata avec, sauf faute grave ce qui est toujours difficile à expliquer. Les modifications qui sont prévues dans l'organisation des projets devraient permettre à l'avenir d'avoir des projets où les besoins des utilisateurs sont suffisamment et clairement définis avant que nous venions au Grand Conseil. C'est la raison pour laquelle:

1. la manière d'organiser les processus a été modifiée, pour les projets à venir, comme évoqué dans mes propos liminaires;
2. nous viendrons, en principe, pour tous les nouveaux projets, deux phases SIA plus tard. Cela signifie qu'on vient avec un projet qui est mûré, sur lequel nous avons des prix précis de tous les prestataires, pour toutes les prestations qui sont prévues et qui ont été étayées.

En ce qui concerne les prix et la comparaison des prix UGB, rassurez-vous Monsieur le Député Schläffli, si vous estimez qu'on vous traitera de crétin - je vous cite - parce que vous comparez deux prix UGB, je ne ferai pas ça, c'est définitivement hors de mes propos et de mon vocabulaire, surtout pas dans un débat politique qui se veut être à peu près civilisé. En revanche, il me semble effectivement peu judicieux de prendre des prix UGB - plusieurs intervenants l'ont évoqué -, dans la mesure où si on fait des comparaisons, il faut comparer des pommes et des pommes, des poires et des poires. Les autres pommes avec lesquelles on peut comparer la ferme-école, ce sont les autres fermes-écoles d'autres cantons, raison pour laquelle j'ai demandé à mes mandataires de me donner quelques coûts et d'aller voir quelques coûts d'autres fermes-écoles d'autres cantons, construites relativement récemment. Plusieurs députés ont évoqué ces coûts comparatifs. Si on prend les prix au m³, on est assez dans le tir; après on peut être un peu plus haut ou un peu plus bas, suivant comment on fait les comparaisons. Mais on ne peut définitivement pas tirer du tableau comparatif le fait que la ferme-école de Fribourg soit particulièrement coûteuse par rapport à des projets. C'est difficile de comparer à une ferme normale. Par exemple, si vous prévoyez un système de séchage du foin distinct avec différentes technologies, pour pouvoir les comparer, pour pouvoir permettre aux étudiants et aux élèves de se servir de ces différentes technologies, de les utiliser, de travailler une fois avec de la chaleur à distance, une fois avec de la chaleur naturelle, une fois avec d'autres types de méthodes de séchage, évidemment avec quatre systèmes en parallèle ce n'est pas le même coût que si vous en faites un seul. Encore une fois, les choses sont difficilement comparables.

Pour terminer, en ce qui concerne le député Schläffli, je suis un peu déçu parce que le micro a malheureusement coupé ses questions. L'ayant néanmoins suivi attentivement sur les réseaux sociaux ces derniers mois, je pars du fait que mes propos liminaires ont assez largement répondu aux questions qu'il n'a pas pu poser.

Concernant le député Zamofing, j'ai répondu à l'essentiel des questions dans les propos liminaires.

Merci aux groupe et représentants du groupe socialiste et groupe libéral-radical pour leur soutien.

Au député Grandgirard, je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est que vous êtes manifestement un député visionnaire, puisque vous aviez demandé à l'origine un crédit de 10 millions pour la ferme.

A l'adresse de la députée Fagherazzi, l'inclusion de professionnels, d'utilisateurs, dès les phases initiales, fait partie des nouveaux processus. Cela ne garantit pas tout. Ensuite il faut éviter l'effet contraire si vous n'avez que les usagers, vous courez un risque de luxe. Il faut trouver et faire un peu la part des choses entre les besoins qualifiés, étayés et des regards critiques qui évitent qu'on fasse trop dans le luxe, ce qui n'est pas non plus dans l'intérêt du contribuable. L'idée de la souplesse dans le

développement du projet, elle est directement liée aux réserves suffisantes pour pouvoir exercer cette souplesse, notamment dans des contextes qui changent relativement rapidement.

Enfin, en ce qui concerne le député Demierre, qui a sans doute posé les questions que son voisin n'a pas pu poser, à savoir si l'architecte c'était une erreur ou non? J'ai répondu de manière diplomatique au début. A l'avenir, l'Etat cherchera des architectes, respectivement des mandataires dans toute la mesure du possible qui ont déjà une certaine expérience dans les constructions qu'ils entreprennent et qu'ils suivent. Question précise: est-ce qu'une demande de changement d'architecte a été faite dans le cadre du processus? La réponse est oui. Cela a été discuté en Commission de bâtisse - je n'ai plus la date précise parce que je n'ai pas tous les procès-verbaux avec moi - et celle-ci a estimé que les coûts directs et indirects du changement étaient plus importants, y compris en termes de retard et de coût de retard, que le prix du non-changement qui était lui, par contre, accompagné d'un coût supplémentaire lié aux personnes qui ont suivi l'architecte comme expert, notamment l'entreprise évoquée par un intervenant du district de la Glâne et qui était l'experte en construction de fermes et qui a permis d'amener tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement de la ferme-école aujourd'hui et dans l'année à venir.

En ce qui concerne la commission permanente des surcoûts, il n'y en a pas et j'espère que si on la fondait aujourd'hui elle deviendrait caduque rapidement. C'est précisément le but des changements structurels et d'organisation annoncés en début de débat. En revanche, la CFG fait son travail, voit régulièrement les choses, reçoit des annonces préalables lorsque des évolutions ne se font pas tout à fait comme prévu. Si cela deviendra à la fin une commission de sous-évaluation et sur-évaluation des coûts, c'est-à-dire qu'on se trouve à peu près dans le tir en général. Cela évitera de faire une commission en plus. J'imagine que comme moi, vous partagez l'idée qu'il faut éviter des usines à gaz et trop de commissions.

Quant à la perte de crédibilité de l'Etat, c'est ainsi que j'ai commencé mon intervention aujourd'hui, nous sommes entièrement d'accord et redorer le blason aussi, raison pour laquelle nous avons pris un certain nombre de mesures, pour éviter à l'avenir des discussions comme celle que nous menons aujourd'hui.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Dans cet article est mentionné le montant de 1,450 million qui est ouvert auprès de l'Administration des finances.

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Parties II. à IV., titre et préambule

> Adoptés.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 80 voix contre 3. Il y a 9 abstentions.

Ont voté oui :

Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/

SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG). *Total 88.*

Ont voté non :

Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP). *Total 3.*

Se sont abstenus :

Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP). *Total 9.*

Décret 2021-DAEC-76

Octroi d'un crédit additionnel en vue de l'assainissement et de la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg

Rapporteur-e:	Rey Benoît (VCG/MLG, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rapport/message:	04.05.2021 (BGC juin 2021, p. 2370)
Préavis de la commission:	04.06.2021 (BGC juin 2021, p. 2387)

Entrée en matière

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis, depuis de très nombreuses années, locataire à temps partiel de l'immeuble dont nous allons parler aujourd'hui.

Encore un crédit complémentaire, mais qui cette fois concerne notre Hôtel cantonal, notre lieu de travail habituel, celui qui abrite les discussions politiques et parlementaires de notre canton, de façon ininterrompue jusqu'à la fin 2019, depuis maintenant plus de 5 siècles. Un bâtiment ancien donc, d'une inestimable valeur patrimoniale, le deuxième plus important de la ville après la Cathédrale. La rénovation d'un tel bâtiment ne peut donc être envisagée sans des surprises, positives ou négatives, qui nécessitent une marge de manoeuvre budgétaire importante, ce qui n'a pas été le cas, j'y reviendrai. La commission ad hoc, qui a siégé le 4 juin dernier, a eu la chance de pouvoir visiter ce chantier hors du commun, d'y découvrir des aménagements qui devront soutenir le travail des députés, en leur offrant un cadre de travail, des espaces de rencontre, des salles de séances, un espace qui servira d'interface avec la population et pourra accueillir certaines manifestations en lien avec la vie politique et les aménagements de la salle du Grand Conseil. La commission a également pu admirer la merveilleuse fresque découverte dans l'ancienne salle du Tribunal cantonal, assez impressionnante je dois dire et de très grande valeur, qui dépasse largement les frontières du canton. Il est important que cette fresque puisse rester accessible, du moins occasionnellement et les discussions se poursuivent à ce sujet.

Le 9 octobre 2018, nous avons accepté un crédit de plus de 20 millions pour cette rénovation. Alors, quelles sont les raisons de cette demande de crédit complémentaire? Pour avoir suivi dès le début du projet toutes les séances de la Commission de bâtisse (COBA), de la sous-commission de suivi (SOCOCH), des différentes commissions sur des thèmes spécialisées

(connexion informatique, sécurisation des accès, mobilier, mise en valeur du patrimoine, fresque, livres sur le bâtiment), je peux vous assurer que tous les fonds alloués à cette rénovation ont été alloués de façon extrêmement parcimonieuse.

Le message qui vous est soumis précise très clairement les raisons de ces dépassements de budget. Je n'évoquerai donc que quelques domaines généraux.

La sécurité du bâtiment tout d'abord. Pour assurer cette stabilité et garantir que la structure du bâtiment ne souffre pas des travaux, en particulier de l'excavation en sous-sol, des micro-pieux ont été installés et certaines malfaçons ont nécessité l'intervention de nos ingénieurs. Grâce à l'action directe du directeur de la DAEC, les coûts ont été pris en charge par l'entreprise responsable. La poutraison du plafond du rez-de-chaussée s'est avérée plus déficiente que prévu et des renforcements métalliques ont dû être augmentés, ceci alors qu'aucune entreprise n'était intéressée par ce travail où chaque pièce est unique.

Le drame de Notre-Dame de Paris ayant marqué les esprits, la sécurité et la surveillance ont également été renforcées. Sécurité encore, des mesures complémentaires ont été demandées par la police pour la protection du site et les bureaux du secrétariat.

Rénover un bâtiment, c'est partir à la découverte de richesses inconnues. Le dégagement et le nettoyage de la fresque ont nécessité l'intervention de spécialistes et de même que le pavage du 3ème sous-sol ou les cadrans anciens, découverts sous les cadrans des horloges de la tour.

Cette rénovation s'est bien sûr déroulée durant la période COVID, qui a complexifié l'organisation du chantier, l'accession aux matériaux et a donc provoqué certains retards qui également, représentent des coûts.

Nous avons voté, dans le crédit initial, un crédit d'étude supplémentaire de 100 000 frs, pour améliorer le confort de la salle du Grand Conseil. Mais, évidemment, le coût des travaux consécutifs, en particulier le démontage complet des tribunes pour doter cette salle d'un système de ventilation, a été important et il n'était pas budgété. A ce sujet, il est intéressant de constater que nos évolutions technologiques ont un impact important. Un laptop, je l'ai appris, dégage autant de calories que son utilisateur, ce qui fait que nous avons l'équivalent, dans une très petite salle, de plus de 240 personnes. Vous pouvez imaginer le dégagement énergétique.

Pour poursuivre sur les aspects technologiques, les exigences des moyens supplémentaires nécessaires par les nouvelles conditions de participation, le vote à distance, ont bien été évidemment prises en compte et font évoluer le budget technique.

Bref, tous ces aspects expliquent largement le crédit complémentaire indispensable. A ce sujet, la commission s'est fortement préoccupée de la politique de financement des constructions de l'Etat. Nous en discutons depuis un bon moment ce matin. Il n'est pas responsable de ne prévoir, pour une restauration d'un bâtiment historique d'un demi-millénaire, une réserve de 5 %. De plus, le budget est calculé et systématiquement réduit avant son adoption, pour tenir compte d'économies possibles. Ce budget devrait être soumis seulement lorsque plus des 2/3 des offres sont rentrées et, à l'instar de la pratique des autres cantons ou promoteurs, le commissaire du Gouvernement a parlé tout à l'heure pour le sujet précédent d'un Benchmark national, une réserve pour une telle typologie de bâtiments devrait se monter à 20 %. Si tel avait été le cas, nous serions parfaitement dans la cible. La commission estime qu'il est bien meilleur pour l'image de notre canton auprès de la population et des contribuables, de proposer des crédits raisonnables et prudents, que de devoir revenir systématiquement avec des dépassements. Cela n'empêche en aucune manière une gestion rigoureuse de chantier et un budget n'est en aucun cas une obligation d'utilisation. Si la facture finale est inférieure, c'est aussi une image d'excellence pour le canton. A ce sujet, je tiens à relever, au nom des différentes commissions de construction, ainsi que de la commission ad hoc, le remarquable travail fourni par les architectes, dans le cadre de ce chantier très complexe, qui ont toujours su s'adapter aux circonstances toujours changeantes et faire preuve d'autant de créativité que de rigueur.

C'est avec ces considérations que la commission vous propose, à l'unanimité, d'entrer en matière et d'accepter ce crédit complémentaire de 3,580 millions de frs.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Der Berichterstatter hat es gesagt: Wir sind hier bei einem der schönsten, aber auch einem der bedeutendsten historischen Gebäude unseres Kantons, und das hat gewisse Folgen.

Wir haben eine Pflicht gegenüber den nächsten Generationen, solche Gebäude intakt zurückzulassen - natürlich mit Spuren eines jeden Jahrhunderts, das hat auch der Berichterstatter bereits erwähnt. Das führt ab und zu zu Zwickmühlen: Welches Jahrhundert soll man hervorheben, wenn es etwas Hervorragendes aus dem 16. und etwas Hervorragendes aus dem 18. Jahrhundert gibt, und man nicht unbedingt beides gleichzeitig zeigen kann? Solche Fragen haben uns und die Baukommission beschäftigt und werden uns weiterhin noch beschäftigen.

Zu den grundsätzlichen Erwägungen: Zur Organisation der Bauprojekte des Staates, die zu höheren Kosten und Zusatzkrediten führen, möchte ich mich nicht weiter äussern. Wir haben diese Grundsatzdiskussion beim vorherigen

Objekt des Schulbauernhofs in Grangeneuve bereits geführt. Zu den Grundsätzen zur Organisation der Projekte, zu den ausreichenden Reserven, zu den ausreichenden Grundbeiträgen, zur Unterbreitung der Projekte, wenn die Offerten bereits da sind, und weiteren Schritten organisatorischer Art, haben wir uns bereits ausführlich äussern können. Es sind hier zum Teil die gleichen Fragen, mit den gleichen Antworten, selbstverständlich.

Zu den Spezifitäten des Rathauses gehören 5 Kapitel, Sie konnten das in der Botschaft auch sehen. Das erste sind die Überraschungen. Der Berichterstatter hat richtigerweise erwähnt: Üblicherweise geht man bei solchen historischen Gebäuden grundsätzlich von 20 Prozent Reserven aus. Das einzige nicht Überraschende am ganzen Bauprojekt ist, dass es Überraschungen gab. Diese wurden im Übrigen bereits beim letzten Vorbeikommen bei Ihnen, als wir den Grundkredit gesprochen haben, so vorausgesagt.

Es ist normal, dass Sie bei einem Gebäude, das über 5 Jahrhundert alte Teile hat, irgendwann auf Überraschungen stossen. Alles andere wäre eine Überraschung.

Diese Überraschungen - ich möchte sie hier nicht erwähnen, der Berichterstatter hat die wichtigsten bereits aufgezeigt -: Die Freske des 16. Jahrhunderts, die erahnt wurde, aber von der kein Mensch wusste, dass sie sehr vollständig ist und sich in einem ausserordentlich guten Zustand befindet und von historischer Einzigartigkeit ist, dies war nicht voraussehbar. Das hat selbstverständlich Kosten mit sich gezogen.

Die Bedürfnisse des Grossen Rates: Sie haben hier beziehungsweise im alten Saal beim ersten Kredit 100 000 Franken zusätzlich gesprochen, damit wir prüfen und studieren lassen, wie Ihre etwas unkomfortable physische Lage punkto Wärme, punkte Sitzflächen, etc. im altherwürdigen Grossratssaal etwas verbessert werden kann, ohne in den Luxus zu gehen. Es hat sich gezeigt, dass das möglich ist, dass aber natürlich auch Kosten folgen, das ist ein Teil des Zusatzes.

Weitere Zusätze sind im Bereich der Elektronik anzusiedeln. Hier hat sich erstens der Kontext weiterentwickelt. Zweitens hat uns Covid gezeigt, dass es Bedürfnisse gibt, die keiner und keine vor zwei Jahren je gedacht hätte, nämlich eine Kollegin oder einen Kollegen ab und zu per Video dabeizuhaben, Sitzungen auf Distanz zu machen, etc.. Wir haben diese Sachen eingebaut.

Die Sicherheit wurde erwähnt. Die Standards für Sicherheit haben sich in den letzten Jahren geändert, sei es die Sicherheit des Gebäudes per se oder die Sicherheit der Nutzerinnen und Nutzer. Wir haben hier gemeinsam mit der Kantonspolizei in einer relativ späten Phase eine kurze Analyse gemacht und festgestellt, dass es zusätzliche Massnahmen - auch für die Sicherheit der Grossrätinnen und Grossräte - braucht.

Endlich gab es kleine Covid-Mehrkosten, die eher marginal sind, aber der Vollständigkeit halber hier erwähnt sein sollen.

Zur Praxis des Kantons als Bauherr, was Covid-Zusatzkredite betrifft: Wir haben uns in Anlehnung an die schweizweiten Empfehlungen bei Covid-Zusatzkosten an eine relativ strikte Interpretation gehalten. Das sind die realen Zusatzkosten. Wir sind hier teilweise noch am Verhandeln mit einzelnen Unternehmungen. Wir gehen davon aus, wenn ein Unternehmen Gewinne verpasst, weil es nicht bauen kann, ist es nicht am Bauherr, diese zu ersetzen. Wenn hingegen ein Unternehmen Zusatzkosten hat, Toiletten, Transportmittel, etc., um trotzdem die Baustelle weiterzuführen, dann haftet der Bauherr dafür.

Das sind im Wesentlichen die Rahmenbedingungen und die Kriterien, die den Zusatzkreditbedarf erläutern. Ich danke für die Aufmerksamkeit und empfehle Ihnen im Namen des Staatsrates, der Vorlage Folge zu geben.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Toujours le 9 juin, la CFG a examiné ce crédit d'engagement additionnel pour l'assainissement de l'Hôtel cantonal.

Les raisons de ces dépassements sont très bien expliquées dans le message et ont aussi été très bien expliqués dans le rapport de M. le Député Benoît Rey. Je n'y reviens pas. Donc sécurité, améliorations qualitatives et j'en passe. Je rappelle une nouvelle fois qu'on est en présence de travaux de rénovation lourde d'un bâtiment existant, avec des découvertes d'éléments historiques à protéger. On n'est donc pas du tout dans le même cadre que l'objet précédent.

Compte tenu de ces éléments, la Commission des finances et de gestion vous recommande d'approuver cette dépense supplémentaire de 3,580 millions de frs.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Qui aurait l'audace aujourd'hui de refuser à cette honorable bâtisse historique la remise en état - lifiting pour les adeptes des anglicismes - qui lui est faite en ce moment? Si l'Hôtel cantonal nous était compté. Si ces pierres pouvaient parler. Mesdames et Messieurs, elles nous conforteraient certainement dans notre mission de député qui façonne l'avenir du canton en respectant son passé. Le message du Conseil d'Etat, suffisamment clair et complet, met en lumière la complexité de ce chantier historique. Pour cette fois, à titre personnel, je constate que le Service des biens culturels oeuvre avec compétence. Il n'a cependant pas réussi à me faire oublier sa position dans le maintien des structures en béton armé recouvrant le site d'Elanco à St-Aubin. Mais ne soyons pas rancuniers, ayant été démocratiquement désapprouvé dans ma démarche.

La commission ad hoc et son président sont acquis à ce crédit d'engagement additionnel. Il ne pourrait en être autrement. Les nombreuses explications données également par le commissaire du Gouvernement - et je l'en remercie -, dans le cadre de l'entrée en matière, sont à l'évidence toutes crédibles, mais nécessaires, pour bien comprendre la spécificité de l'objet sur lequel nous devons nous prononcer.

Le groupe parlementaire Vert Centre Gauche approuvera à l'unanimité cette rallonge financière.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Comme cela a été dit, nous votons aujourd'hui une rallonge de 3,5 millions au crédit que nous avons voté en 2018 de 20 millions.

Habitant dans le voisinage de ce bâtiment symbolique de notre capitale, j'avais à coeur de voir comment était mené ce chantier. Je dois dire que j'ai été impressionnée par le sérieux avec lequel les travaux sont menés. L'architecte en charge a pu répondre à toutes nos questions et nous a expliqué comment plusieurs interventions précédentes, malheureuses, avaient été corrigées. Il nous a montré les mauvaises surprises (charpentes et poutres à remplacer ou à renforcer) et les travaux supplémentaires qui ont dû être rajoutés pour la sécurité des députés, ainsi que leur confort, ce que nous avons demandé par un crédit de 100 000 frs que nous avons voté lors du crédit de rénovation de 20 millions. Mais, parmi les surprises, il y en a une d'exception: ce sont les fresques du 16ème siècle dans la salle qui accueillait le Petit Conseil. Ces fresques représentent l'épisode biblique de Suzanne au bain, qui refuse les avances de vieillards. Ceux-ci la dénoncent injustement. Elle est condamnée à la lapidation. Heureusement, le prophète David intervient et arrive à confondre les accusateurs qui seront à leur tour condamnés et Suzanne innocentée. A l'époque "Me too", cette fresque est symbolique et quand c'est non, c'est non! Le système judiciaire doit faire resurgir la vérité. Ce message illustré d'une si belle manière devrait rester au grand jour. J'espère que le Service des biens culturels fera primer la beauté à l'orthodoxie de la rénovation des bâtiments.

Le groupe libéral-radical acceptera ce crédit additionnel.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). D'abord, comme lien d'intérêts, je signale que je suis membre de la COBA de l'objet que nous traitons.

En préambule, je voudrais remercier le président de la commission pour avoir organisé la visite du chantier. Cette visite a permis aux non-membres de la COBA de bien comprendre et surtout de visualiser certaines problématiques survenues lors des travaux.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a attentivement examiné ce projet de décret relatif à un crédit additionnel pour la rénovation de notre Hôtel cantonal. Etant de coutume assez, voire très critique envers ces crédits additionnels qui deviennent répétitifs sur les chantiers de l'Etat, je dois avouer que celui-ci est celui que je peux le plus comprendre. Je peux le comprendre, car nous ne sommes pas dans la construction d'un nouveau bâtiment, nous sommes dans la rénovation d'un édifice historique, avec toutes les inconnues liées à cette situation spécifique. Nous pouvons comprendre que, sur un bâtiment de plus de 500 ans, la stabilité du bâtiment ou encore la découverte d'une fresque historique soient des problèmes, mais pour la fresque comme pour d'autres découvertes liées à l'histoire du bâtiment, s'il s'agit bien d'un problème d'un point de vue financier, il s'agit aussi d'une richesse patrimoniale pour notre canton. Tous ces éléments patrimoniaux doivent être préservés. Les adaptations sécuritaires concernant la prévention incendie durant le chantier, tirées des enseignements de la catastrophe Notre-Dame à Paris, ainsi que les adaptations architecturales, intervenues après une séance de COBA avec des représentants de la Police cantonale, sont également de bonnes décisions.

N'oublions pas non plus qu'une partie de ce crédit vient aussi de la décision que nous avons prise d'améliorer le confort de la salle du Grand Conseil.

Notre groupe a tout de même relevé quelques points qui font grincer, comme par exemple la somme consacrée à l'oeuvre d'art ou encore le regret qu'il n'y a aucune concurrence pour l'exécution des travaux pour l'installation du vote électronique. Pour l'anecdote, nous étions d'avis divisé sur la nécessité de refaire ou non le rembourrage de nos sièges.

Nous devons tirer des enseignements et notre groupe tient tout de même à relever que la méthode d'élaboration du budget pour de tels objets doit être revue et améliorée. Il n'est pas normal que les réserves "Divers et imprévus" soient si basses pour un tel chantier. Cela doit être corrigé. Malgré ces considérations, c'est à une quasi unanimité que nous allons accepter ce décret.

Pour terminer, petit retour en arrière, lors de mon discours de départ de notre salle historique, le 20 décembre 2019, je relevais que et je me cite: "Ce n'est pas la première fois dans l'histoire fribourgeoise que les députés doivent siéger ailleurs qu'à l'Hôtel cantonal. Dans les années 70 du 18ème siècle, au moment de la dernière réfection de la salle, les députés ont déjà été siéger en la salle du billard du Collège St-Michel". Et je rajoutais: "Je ne pense pas qu'il faut y voir un lien, mais moins de 20 ans plus tard, l'ancien régime s'écroulait". Alors, à cette occasion, Monsieur le Conseiller d'Etat, je vous remettais la clé du Grand Conseil, sous forme d'une magnifique et alléchante clé en chocolat. Alors j'espère que dans 20 ans l'Histoire ne se répétera pas et que nous ne finirons pas chocolat!

Avec ce voeu, j'en ai terminé Madame la Présidente.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Je prends la parole au nom du groupe Le Centre. Mes liens d'intérêts : je suis depuis presque deux ans membre de la Commission de bâtisse de ce fameux bâtiment. Parler de crédit additionnel a toujours une connotation négative, c'est évident. Or, ici c'est l'inverse. Certains vont penser: mauvaise planification, mauvaise gestion. Ce n'est pas ça. En étant membre de cette Commission de bâtisse, j'ai pu voir à quel point les travaux ont été bien faits, bien suivis. Mais, dans un tel bâtiment, il y a beaucoup d'imprévus et c'est évident que ces imprévus peuvent et ont un surcoût, comme c'est le cas aujourd'hui de 3,580 millions de frs.

Tout d'abord, la salle du Grand Conseil, on l'a décidé avec un crédit de 100 000 frs, d'analyser son état et son fonctionnement. De là découlent 775 000 frs de crédit additionnel pour améliorer le confort de notre lieu de travail dans l'Hôtel cantonal. Il s'agira d'améliorer la ventilation qui ne fonctionne tout simplement pas ou extrêmement mal; la luminosité - ça n'a pas été dit jusqu'à maintenant - sera aussi améliorée, le remboursement des bancs, ainsi que le système du vote électronique.

Le bâtiment principal : 1,6 million de frs en surcoût. Cela a été dit par le rapporteur, on a de la chance d'avoir des bons ingénieurs dans ce bâtiment, car il y a une grave malfaçon qui a été découverte par ces mêmes ingénieurs au niveau du renfort de la statique, dans des micro-piliers sous le bâtiment. On a frisé la catastrophe et, rien que pour cela j'estime que le travail des ingénieurs que nous avons mandatés est tout simplement excellent. On ne peut que les remercier d'avoir vu cette petite erreur qui aurait pu avoir une conséquence immense.

Un autre point qui a déjà été relevé tout à l'heure par le rapporteur, ce sont les marchés publics. C'est vrai que la sous-toiture a été renforcée. Il y a aussi une poutre principale qui était fissurée. Lorsque vous faites un marché public, vous attendez beaucoup d'offres comparatives. cela n'a pas fonctionné car on a à faire quasiment à de l'artisanat de précision en sous-toiture, tout ce qui est la charpente métallique. Et lorsque cela ne fonctionne pas, les prix montent et c'est de là que découlent plusieurs dizaines de milliers de francs de surcoûts. Vu que la partie de la toiture métallique était tellement spécifique, un vrai travail d'horloger, que les grandes industries n'étaient pas intéressées à participer à ce genre de travaux.

Les éléments historiques, il y en a différents qui ont été découverts. M^{me} de Weck a parlé de la fameuse fresque. On a la chance finalement de découvrir encore ici des valeurs du patrimoine inestimable et cela mérite un entretien, des rénovations et voir pour avoir une solution adaptée, visible ou pas visible à terme. Je pense que nous allons en discuter tout prochainement.

Il a été aussi dit que le COVID est passé par là naturellement, au niveau des retards de chantier. Il faut louer les échafaudages d'autant plus longtemps et ce sont tous des frais supplémentaires qui sont additionnés. Sécurité, Notre-Dame de Paris 2019, mêmes travaux, incendie, on a pris des mesures pour éviter la même catastrophe dans notre chère ville de Fribourg. La sécurité c'est aussi le Capitole à Washington, c'est protéger les parlementaires ainsi que tout le personnel du Secrétariat général. Des mesures sont prises dans ce bâtiment qui n'avaient pas été prévues initialement. Le vote à distance est aussi passé par là. Des mesures sont prises dans toute l'électronique, pour pouvoir garantir à terme un vote à distance qui fonctionne. Finalement, j'ai envie de dire que ce dossier était extrêmement bien géré. On peut être satisfait qu'il n'y a que ces 3,5 millions de dépassement. N'oublions pas que beaucoup sont des choses que nous avons demandé en plus, qui n'avaient pas été prévues, entre autres la salle du Grand Conseil. Le seul défaut à tout ce projet, je pense qu'on ne peut pas prévoir 3 % de réserves et imprévus pour le gros oeuvre, comme c'est marqué dans le rapport. Donc 400 000 frs de réserve. Je pense qu'on est trop sévères, ce n'est tout simplement pas jouable. Il faudra prévoir, pour des bâtiments de cette importance, à valeur historique, des normes de 10, 15 ou 20 % comme l'a dit le rapporteur.

N'oubliez pas de penser aux députés sortants lorsque l'inauguration aura lieu, qui est naturellement reportée, on ne pourra la faire comme prévue en novembre. Cela sera certainement en mars ou avril de l'année prochaine. Beaucoup parmi nous ne seront plus là et il ne faudra pas les oublier.

Le groupe Le Centre est favorable à l'entrée en matière et votera aussi à l'unanimité le crédit additionnel tel que proposé.

Grandgirard Pierre-André (*PDC/CVP, BR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet, mis à part que j'ai participé avec grand plaisir aux travaux de la commission ad hoc.

Lors de la visite du chantier en cours, nous avons pu prendre la mesure de ce chantier hors normes. Je tire un grand coup de chapeau à la Direction des travaux ainsi qu'à tous les intervenants, pour les travaux exceptionnels déjà accomplis.

L'Hôtel cantonal transformé sera un espace fonctionnel et moderne pour les députés et le secrétariat du Grand Conseil, ainsi qu'un lieu privilégié de rencontres et de convivialité entre la population et les élus. Nos autorités cantonales n'ont rien à être comparées aux présidents Biden et Poutine, mais signe des temps, la tragédie du Parlement zougé en 2001 et l'assaut du Capitole à Washington le 6 janvier dernier interpellent et nécessitent des mesures de protection adéquates, aussi pour les élus du Parlement fribourgeois. Les installations média et le récent développement de l'e-vote sont un deuxième exemple de coûts additionnels non prévus dans l'enveloppe initiale.

Un troisième exemple et non des moindres est le coût du rembourrage des bancs. A ce sujet, j'ai le secret espoir d'être réélu le 7 novembre prochain, afin de pouvoir profiter de ce nouveau rembourrage ainsi que de ce nouvel écrin que sera l'Hôtel cantonal rénové. Trêve de plaisanterie. Comme nombre de membres de la commission ad hoc, je regrette que la marge de manoeuvre pour les imprévus ait été sous-évaluée pour un aussi imprévisible et exceptionnel chantier. Dans de futurs projets, cette sous-estimation doit être impérativement corrigée car, trop souvent, les crédits de construction initiaux sont dépassés. On vient de le constater avec la construction de la ferme-école de Grangeneuve.

Mesdames et Messieurs les Députés, nous n'avons pas le choix d'accepter ce crédit additionnel, au risque de ne pouvoir terminer les travaux en cours et d'être contraints de continuer à siéger dans ce lieu spacieux, mais tellement spartiate et sans âme.

J'approuverai avec conviction ce crédit additionnel et vous recommande de faire de même.

Berset Solange (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: je siège dans la commission de bâtisse de l'Hôtel cantonal.

Le groupe socialiste a discuté de ce projet qui concerne l'octroi d'un crédit additionnel, en vue de l'assainissement et de la transformation de cet honorable bâtiment. Il arrive de manière récurrente dans les débats de notre Parlement, il agace souvent un grand nombre de députés et, pourtant, il est nécessaire, voire indispensable: c'est bien le crédit additionnel. Celui présenté ce matin est cependant plus particulier: il s'agit de la rénovation d'un bâtiment historique, exceptionnel à plus d'un titre. C'est un bâtiment qui appartient à toutes les Fribourgeoises et à tous les Fribourgeois et c'est le lieu de nos débats. En fait, il est apparu dès le début de la présentation du projet, notamment lors du débat sur l'engagement du crédit en 2018, que les montants prévus ne couvriraient pas forcément l'entier des rénovations attendues et prévues. Notre Parlement avait d'ailleurs accepté un crédit complémentaire de 100 000 frs pour poursuivre les réflexions plus spécifiquement, afin d'améliorer la salle historique qui nous accueillera. On le sait, lorsqu'il s'agit d'un bien culturel chargé d'histoire et classé au plus haut niveau des biens culturels, chaque intervention doit impérativement être prévue, en tenant compte des critères de protection et, bien évidemment, il en découle certains coûts.

A titre personnel, je vous fais part d'une réflexion concernant la découverte de la fresque du 16ème siècle dont mes deux collègues ont déjà parlé, représentant la scène biblique Suzanne au bain, aussi connue sous le nom de Suzanne et les deux vieillards. Cette fresque est décrite comme découverte majeure. Elle a été trouvée dans l'ancienne salle du Tribunal, aussi appelée salle du Petit Conseil. En fait, cette fresque date elle de la construction de l'Hôtel-de-Ville et elle dormait sous les lambris de la transformation qui a eu lieu au 18ème siècle.

Aujourd'hui, il y a débat afin de savoir si cette fresque du 16ème siècle serait visible en permanence dans le décor du 18ème ou si on allait la recouvrir avec des lambris rénovés, avec cependant la possibilité d'enlever la paroi pour pouvoir admirer cette oeuvre uniquement lors d'événements culturels, style journées du patrimoine. Cette découverte étant qualifiée d'exceptionnelle, je me demande si cette valeur historique ne devrait pas être accessible et visible en permanence.

Dans ce projet de décret dont nous parlons ce matin, le Conseil d'Etat nous transmet une liste exhaustive, incluant toutes les interventions indispensables pour compléter et terminer la rénovation de manière appropriée. Je ne reviens pas sur le détail du crédit, toutes les informations ont été données par le rapporteur et complétées par le commissaire du Gouvernement.

Les travaux sont bien gérés et le suivi minutieux, par l'architecte et le Service des bâtiments, permet de penser que le délai de mars 2022 pourra être tenu.

Le groupe socialiste va accepter ce décret, sans aucune réserve, à l'unanimité.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Je remercie tous les représentants des groupes et tous les députés qui, à titre personnel, se sont exprimés sur ce décret. Leur prise de position est claire et personne ne s'oppose à l'entrée en matière. Tout le monde reconnaît le bien-fondé de ce crédit additionnel. Il y a toutefois un certain nombre de questions ou de commentaires auxquels je souhaite apporter quelques précisions.

D'abord, certains l'ont dit et notamment le député Grandgirard qui se réjouit de pouvoir s'asseoir sur des nouveaux bancs rembourrés. Plusieurs l'ont dit, ils se réjouissent de pouvoir siéger dans cet Hôtel cantonal et les résolutions de diverses personnes pour les élections de cet automne ont changé, tout le monde souhaitant pouvoir une fois aller se réasseoir dans notre salle parlementaire. Je ne peux pas garantir que le rembourrage soit aussi efficace que cela. On aura fait le maximum, mais nous restons dans une salle historique, qui a des contingences. Par contre, l'Hôtel cantonal nous permettra une activité parlementaire moderne, en mettant des infrastructures qui sont à disposition et c'est l'essentiel.

Je reviendrai encore sur une question qui a été posée par plusieurs d'entre vous, notamment notre collègue Antoinette de Weck et Solange Berset, sur cette fresque et sa visibilité. C'est vrai que c'est une oeuvre impressionnante et nous avons tous été très sensibles, lors de la visite de la commission ad hoc, à la beauté de cette oeuvre-là. Il y a évidemment, comme toujours dans ce genre de situation, des -différends idéologiques sur la manière dont les restaurations doivent se faire: est-ce l'ancienneté

qui prime? Est-ce la cohérence de la salle du 18ème, etc. Les experts s'affrontent. Il y a eu de très nombreuses discussions et il y en aura encore de nombreuses. Toujours est-il que je crois qu'une chose est importante: cette fresque doit être visible pour tous. Quand je dis pour tous, cela veut dire pour les députés que nous sommes, qui vivons dans cet Hôtel cantonal, et nous devons avoir l'occasion de pouvoir la contempler, non pas simplement les privilégiés qui ont fait une visite de chantier, mais tous lorsque nous réintégrerons l'Hôtel cantonal. C'est la raison pour laquelle j'avais demandé, dans diverses commissions, que quelle que soit la décision finale par rapport à la couverture ou non de cette fresque, au moment de l'inauguration de l'Hôtel cantonal, elle soit visible par nous tous et visible par la population intéressée par le patrimoine culturel de la Ville de Fribourg, où il y aura des semaines où elle pourra être visible et visitée. Je pense que c'est essentiel et nous devons le faire.

D'autres remarques ont été faites par quelques députés sur certains travaux et notamment les coûts des travaux électroniques, du vote électronique etc. et de certains monopoles qui existent. Il est vrai que nous avons ici des installations qui fonctionnent à ce jour. Ce sont des installations qui sont relativement standardisées au niveau des Parlements. C'est quand même une offre assez limitée et nous n'avons pas beaucoup le choix de différer dans ces offres de prestations, ce qui a des conséquences sur les prix. De même et cela avait déjà été relevé aussi par le député Dafflon, nous avons dû beaucoup bricoler de l'artisanat de qualité et de très grande finesse, notamment au niveau de la poutraison métallique. Là, quand les marchés publics ne fonctionnent pas, les coûts peuvent aussi augmenter, ce qui est quelque chose d'absolument nécessaire.

Je soulignerai encore toutes les réflexions qui ont été faites sur les marges et les réserves de la rénovation d'un immeuble historique. Non seulement le message est clair, mais il a été entendu par le Gouvernement et le Service des bâtiments. Je crois que nous pourrons et devons fonctionner avec de nouvelles règles dans ce domaine.

Voilà, c'est ce que je voulais rajouter à toutes ces interventions. Je vous remercie pour votre prise de position positive.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Ich danke allen Sprechern der Fraktionen und individuellen Sprechern und Sprecherinnen für die Unterstützung dieses Zusatzkredites und für das Vertrauen, das Sie aussprechen. Ganz besonderen Dank dem Berichterstatter, der viel Zeit investierte und mit sehr viel Kompetenz das Projekt verfolgt und es sehr kompetent beschrieben hat.

Ich werde noch kurz auf einzelne Punkte eingehen. Die Frage der Reserven wurde bereits beim Schulbauernhof von Grangeneuve ausführlich diskutiert, ich werde nichts mehr dazu sagen. Es wird eine Praxisänderung geben, sie ist bereits im Gange. Wir sind uns alle einig, dass man so nicht seriös und nicht im Vertrauen der Bevölkerung und der Legislative arbeiten kann.

Zur Frage des Wettbewerbs: Diese Frage ist relativ schwierig zu beantworten. Je spezifischer ein Markt ist, desto öfter werden Sie die Situation haben, wo nur ein Anbieter da ist. Und wenn nur ein Anbieter da ist, sind die Vergleiche relativ schwierig. Wir haben Benchmarks, die allzu grobe Überschreitungen vermeiden können. Aber es ist eben genau dann kein richtiger Wettbewerb, wenn nur ein Anbieter bereit ist, mitzumachen. Grossrat Dafflon hat das ausführlich erwähnt. Bei historischen, aber auch bei neuen Gebäuden, die sehr spezifisch sind, kommen ab und zu solche Situationen vor. Ganz vermeiden kann man das nicht.

En ce qui concerne les réflexions faites par différents députés sur la fresque, je partage évidemment - et c'est aussi l'avis du Conseil d'Etat - l'analyse sur la qualité extraordinaire de celle-ci et sur la nécessité qu'une fresque d'une qualité pareille, avec un héritage culturel d'une qualité nationale ou internationale de ce type-là, ne peut être cachée ad aeternam et ressortir dans un siècle, la prochaine fois qu'on fera une rénovation complète de l'Hôtel-de-Ville. Il faut rendre cette fresque visible. Des questions se posent actuellement et je ne vais pas me substituer aux experts en protection du patrimoine, qui réfléchissent à la manière de faire et de conserver différentes phases de l'Histoire. Plusieurs députés l'ont dit et le rapporteur aussi, des débats homériques ont eu lieu, notamment ceux concernant la Cathédrale de Lausanne où des experts connus sur le plan international se sont bagarrés pendant des années pour savoir s'il fallait remettre en état 16ème, 17ème, 18ème ou 19ème siècle. C'est quoi la vérité historique? Il y en a plusieurs et il faut faire des choix. Nous allons donc de toute manière devoir faire des choix, en accord avec les experts. Pour ma part, je suis l'opinion du rapporteur et des différents intervenants: il faut que les fresques puissent être visibles. Est-ce que ce sera toute l'année ou par moments avec des panneaux amovibles, ce sont des choses que les experts devront évaluer pour nous en donner la réponse. Cela pose la question de la construction ou de reconstruction des panneaux. Cela pose aussi des questions de protection et de conservation des fresques, qui sont relativement fragiles. Il faut voir dans quelle mesure on peut les exposer à l'air sans autre ou quelles mesures conservatrices doivent être prises de manière supplémentaire pour garantir leur survie pour quelques siècles encore, si l'on veut cela.

Des réflexions ont été entamées à la suite de l'apparition des fresques - on aurait pu les faire avant, mais parfois il faut un hasard pour faire réfléchir -, sur l'accessibilité en termes d'imagerie vidéo. On a aujourd'hui beaucoup de musées et de bâtiments historiques qui ont saisi pendant la phase COVID la possibilité - c'était une chance mais aussi une nécessité - de montrer leur richesse aussi par internet. Cela nous a fait réfléchir à des petites possibilités de visites guidées pour des personnes qui n'ont pas l'occasion de venir à l'Hôtel-de-Ville, des personnes qui peuvent découvrir Fribourg tout en venant

d'ailleurs. Peut-être que cela les intéressera à venir une fois physiquement à Fribourg. Mais toute la technologie virtuelle pour mettre en valeur nos biens culturels doit être envisagée lorsque nous avons des biens d'une telle qualité.

En réponse au député Mesot et ancien président du Grand Conseil, je le remercie de mettre en exergue ici publiquement mes points faibles que sont notamment l'amour du chocolat, immodéré je l'avoue. Je lui répondrai que le défi auquel il m'a confronté, par rapport à la clé en chocolat qu'il nous a remise il y a désormais un petit peu plus d'une année, j'y répondrai volontiers par un Hôtel-de-Ville en chocolat, au moment où nous pourrions à nouveau toutes et tous nous réunir pour l'inauguration de celui-ci.

En ce qui concerne le souhait d'inviter toutes les députées et tous les députés qui soient, celui-ci se heurte à des limites constitutionnelles ou des règles de leur parti politique ou tout simplement à la non-réélection par les citoyennes et citoyens. Comme je n'ai pas non plus la garantie d'être réélu et donc de pouvoir faire des promesses que je ne pourrai plus tenir l'année prochaine, je demanderai à l'architecte cantonal, qui est la seule personne qui est ici dans la salle, en tout cas parmi les élus, qui ne doit pas faire l'objet d'une réélection, de veiller à ce que tous les députés, anciens et nouveaux, soient convoqués et invités pour la séance d'inauguration.

Je me réjouis, dans toutes les variantes, de vous retrouver pour cette occasion plus tard et vous remercie de suivre la proposition du Conseil d'Etat.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). C'est dans cet article qu'est défini le montant de 3,580 millions de frs de crédit complémentaire sollicité.

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Parties II. à IV., titre et préambule

> Adoptés.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 95 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui :

Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michelod Savio (VE,PLR/FDP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/

SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP). *Total 95.*

A voté non :

Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP). *Total 1.*

S'est abstenu :

Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP). *Total 1.*

—

Postulat 2020-GC-211

Une meilleure desserte en transports publics entre la Sarine et la Broye

Auteur-s:	Bonny David (PS/SP, SC) Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Dépôt:	18.12.2020 (BGC décembre 2020, p. 4537)
Développement:	18.12.2020 (BGC décembre 2020, p. 5437)
Réponse du Conseil d'Etat:	11.05.2020 (BGC juin 2021, p. 2830)

Prise en considération

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêts: je suis syndic de la commune de Prez.

Le postulat que nous avons le grand honneur de vous présenter, avec mon collègue Charly Brönnimann, signale aux autorités cantonales l'intérêt d'une réalisation d'une meilleure desserte en transports publics entre le district de la Sarine, plus précisément la ville de Fribourg, Villars-sur-Glâne - ou on pourrait dire le Grand Fribourg - et le district de la Broye, à Estavayer-le-Lac, via la ville de Payerne. La région de Sarine-Ouest, région intermédiaire entre ces deux pôles importants, la Broye et le Grand Fribourg, doit aussi se doter, à l'image de la ville et de sa ceinture, de meilleurs transports publics. Des projets en phase d'étude, connus de tous, sont aussi à réaliser dans cette même région, plus précisément à Prez-vers-Noréaz, afin d'améliorer la circulation et la sécurité routière, le flux des pendulaires et la mobilité douce.

Les défis prochains dans cette même région sont cruciaux et il ne faudrait pas mettre de côté celui d'une ligne éventuelle en transports publics, permettant cette grande traversée d'une partie du canton, entre Fribourg et Estavayer-le-Lac par Sarine-Ouest. Les enjeux sont suffisamment exprimés dans le développement du postulat, sans y revenir plus en détails. Nous remercions vivement le Conseil d'Etat d'avoir répondu clairement et de manière positive dans la conclusion du présent postulat, afin de réaliser l'étude demandée.

Le parti socialiste le soutient unanimement et vous remercie de bien vouloir en faire de même.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). J'interviens ici comme rapporteur pour Le Centre. Je déclare mon lien d'intérêts si c'en est un: je suis un Broyard qui fait également le constat que la desserte entre la Broye et le centre cantonal n'est pas des plus optimal.

Le constat est connu et implacable. Une mobilité performante nécessite une offre suffisante en transports publics et il faut donc agir dans les zones périurbaines, là où la population présente a encore une forte dépendance à la voiture. Des chiffres vaudois que j'ai par exemple sous la main et qui doivent être à peu près similaires dans le canton de Fribourg: dans ces zones, environ 70 % des ménages possèdent deux véhicules, 93 % des ménages se déplacent quotidiennement pour des raisons professionnelle et seuls 6 % utilisent des transports publics, principalement en raison d'une desserte insuffisante. Il faut je

pense un changement de paradigme : il faut qu'on intensifie l'offre pour créer vraiment une demande. De se dire qu'on attend que les voyageurs soient au bord de la route pour les prendre dans les bus, c'est un peu trop tard, à mon avis. IL faudrait plutôt développer vraiment cette offre, pour voir si la demande suit. D'ailleurs, le canton de Vaud a voté récemment un crédit de 50 millions qui va dans ce sens, pour développer 55 lignes de bus déjà existantes dans des zones périurbaines. C'est une mesure qui a été décidée dans le plan cantonal. C'est une idée qu'on pourrait développer ou c'est en tous les cas peut-être quelque chose qu'on pourra discuter lors des débats de la commission chargée d'examiner la future loi de la mobilité. Je crois savoir que la commission a été nommée et elle va bientôt siéger. On aura peut-être l'occasion de revenir là-dessus.

Sur ces considérations, le groupe Le Centre acceptera ce postulat à l'unanimité.

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VCG/MLG, SC*). Mes liens d'intérêts avec cet objet: je fais partie du groupe de travail Transports publics Sarine-Ouest et Gibloux depuis 2019.

Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat au postulat Bonny-Brönimann. D'une façon générale, nous sommes favorables à tout mettre en oeuvre pour améliorer l'attractivité des transports publics, ceci également en dehors des agglomérations. Toute nouvelle réflexion et étude qui permet une amélioration du réseau ne peut qu'être bienvenue. Le problème soulevé par nos collègue se trouve dans plusieurs régions. Les lignes du transport régional voyageurs, le TRV, confluent vers les noeuds ferroviaires plus importants. Depuis là, on repart vers la destination voulue, un système - si on peut dire - à étoiles. Créer de nouvelles lignes, éviter la concurrence, adopter les horaires aux diverses correspondances peut être un véritable casse-tête. C'est pour cette raison que l'écoute des besoins des utilisateurs est particulièrement importante. Si effectivement il existe une demande significative de pendulaires entre Sarine-Ouest et Estavayer, une étude devrait être menée par le Service de la mobilité. Le travail qui doit être mené avec les régions nous paraît très important. Si nous saluons l'existence de groupes de travail par région concernée par les mêmes lignes, nous pensons que les représentants des régions devraient pouvoir exprimer leurs besoins plus régulièrement.

Concernant le groupe de travail Sarine-Ouest Gibloux par exemple, il s'est rencontré uniquement deux fois depuis la mise en vigueur des horaires 2016, ce qui est à mon avis insuffisant.

Avec ces remarques, le groupe Vert Centre Gauche soutiendra à l'unanimité ce postulat.

Chardonnes Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet. Je dirais plutôt bien au contraire, étant actif dans le domaine du transport de personnes privé. Néanmoins, les transports publics sont nécessaires. En tant que Broyard, je me dois de soutenir ce postulat qui veut une meilleure desserte avec la Sarine, puisque pour de nombreux utilisateurs l'offre actuelle est insuffisante. Les auteurs ne demandent rien d'autre qu'une étude de faisabilité, afin de créer de nouvelles lignes dans cette région et ainsi mieux desservir les villages mentionnés. Les conditions pour le faire sont d'ailleurs assez complexes et importantes. Je n'en citerai qu'une, soit la fréquentation qui est aussi conditionnée par la densification.

Au vu des sensibilités environnementales légitimes de la population et la complémentarité nécessaire entre les modes de transports privés et publics, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra ce postulat à l'unanimité.

Michellod Savio (*PLR/FDP, VE*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet et je m'exprimerai au nom du groupe libéral-radical.

Ce postulat le démontre à nouveau, il est absolument nécessaire de développer les transports publics dans notre canton. Nous le savons: il n'y a qu'une desserte de qualité qui peut convaincre l'automobiliste d'utiliser le train ou le bus, plutôt que sa voiture. Pour atteindre cet objectif, le temps de parcours doit être concurrentiel et la cadence suffisante. Plusieurs des localités citées dans ce postulat sont loin, très loin d'avoir des connexions attractives en direction de Fribourg notamment. Si le temps de parcours en transports publics est très certainement toujours inférieur à celui de la calèche, la voiture est parfois deux fois plus rapide que le bus ou le train. Quant à la desserte de certaines localités, elle est inexistante en dehors des heures de pointe. Dans ces conditions, il est difficile de promouvoir l'utilisation de formes de mobilité plus respectueuses de l'environnement. C'est pour cette raison qu'il convient d'étudier la proposition des postulants. Cette étude devra bien sûr tenir compte de l'intégration de cette potentielle ligne dans le réseau actuel, du développement futur des localités concernées, mais aussi et surtout du fameux critère de rentabilité minimale de la ville assurant un financement fédéral. Bien que sur ce point je rejoins ce qui a déjà été dit, nous pouvons réfléchir à un préfinancement du canton, qui permettrait d'accélérer le développement des lignes régionales, parce que sinon c'est toujours la problématique de qui est venu en premier de la poule ou de l'oeuf. Ce sera dans tous les cas chose faite avec l'intégration de cette demande dans le processus d'analyse existant, prenant en considération le développement de l'offre ferroviaire dans l'agglomération de Fribourg notamment, à laquelle cette ligne devra se rattacher.

Je ne peux enfin qu'inviter les différentes entités concernées à faire preuve de diligence dans le traitement de cette requête, afin qu'elle ne bute pas sur des obstacles qui n'en sont pas.

Comme le groupe PLR, je vous invite donc à soutenir ce postulat, car notre canton doit poursuivre le développement de ces transports publics.

Brönnimann Charles (*UDC/SVP, SC*). Nous remercions bien entendu le Conseil d'Etat pour la réponse favorable à notre postulat.

J'habite la ferme des Planchettes, sise à cheval des communes de La Brillaz et d'Avry-sur-Matran, en pleine nature. Je pense que vous avez pu le constater avant-hier. Les villages cités de Sarine-Ouest et de Grandsivaz, Montagny, sont munis de routes communales parfois étroites. Un difficile parcours pour les chauffeurs de bus, qui sont tenus de respecter l'horaire de la gare de Rosé et du CO d'Avry. Tous ces bus arrivent bien entendu sur le grand axe de Payerne, Prez-vers-Noréaz, Rosé et Fribourg. Cela génère une circulation très dense. Je pense que mes trois collègues d'avant-hier ne me contrediront pas. Oui, avant-hier nous avons eu de la chance de laisser passer le bus. Tout le monde nous a connu et nous a fait de grands signes de respect, allez-y c'était formidable. Ce matin, qu'est-ce qui m'arrive? J'ai croisé le bus avec mon tracteur. Un grand signe, donc je me suis mis au bord, parce que les routes sont un peu étroites.

Je vous remercie de soutenir ce postulat. Et vous savez quoi? La population demande qu'on améliore ceci. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé ce postulat, après plusieurs discussions avec la population et le cercle scolaire de la région pour enfin trouver une amélioration sensible pour l'avenir. Merci à vous tous de soutenir ce postulat.

Bischof Simon (*PS/SP, GL*). Mon lien d'intérêts avec cet objet: je suis membre du comité de l'Association Transport Environnement Fribourg et impliqué à la communauté d'intérêts pour les transports publics. Je souhaite prendre la parole pour souligner l'importance de développer une ligne de transports publics entre Rosé et Payerne. Et en attendant, il se pourrait que les liaisons qui existent entre la ligne qui va de Rosé à Villaz-st-Pierre et la ligne de Romont à Payerne où il y a une correspondance deux fois par jour à Châtonnaye, pourraient être développées à court terme de mon point de vue.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Quelques remarques générales mais rapides, notamment aux députés Collomb et à d'autres. Le Conseil d'Etat poursuit, comme cela a été souhaité et évoqué depuis quelques années, une politique de croissance de l'offre. La croissance de l'offre en transports publics est précisément destinée à ce que plusieurs d'entre vous ont évoqué, c'est-à-dire répondre à une demande existante et pour aller la chercher aussi dans l'objectif d'une politique climatique et d'une réduction des émissions de CO₂. Cela se fait de la manière la plus ciblée possible, là où une demande potentielle a pu être évaluée. Pourquoi? Parce que d'une part, si on met des bus, il faut si possible qu'ils soient utilisés - c'est la même chose pour vous pour les trains - et d'autre part, parce que vous savez qu'avec les modes de financement des transports régionaux des voyageurs, le canton et les communes participent financièrement, le tout avec une clé prédéterminée après déduction des recettes. C'est-à-dire que plus vous avez de voyageurs qui utilisent les bus, moins cela vous coûte de les développer et plus vous pouvez, si vous entrez dans une approche de budget global, c'est selon cette approche que fonctionne le Conseil d'Etat et d'ailleurs le Grand Conseil dans les budgets concernant le TRV. Chaque fois que vous évaluez certaines économies, vous pouvez réinvestir l'argent économisé dans l'achat de nouvelles prestations pour les années à venir. C'est cette logique de croissance qui prévaut. C'est évidemment plus simple dans un canton dont la population augmente que dans un canton dont la population diminue.

Le Conseil d'Etat compte poursuivre dans cette option. Il a inscrit au plan financier des montants qui permettent de le faire. Et par ailleurs, grâce à la croissance de la population, on peut prendre un exemple tout simple: l'arrêt supplémentaire du RE Bulle-Fribourg-Berne à Düdingen. Au début on nous disait que cela allait coûter un saladier. A la fin, non seulement cela ne coûte rien, mais cela rapporte même un peu plus parce que cela permet d'avoir un taux de couverture extrêmement élevé et avantageux, simplement parce que vous faites arrêter un train à quelque part. Donc, la logique habituelle, j'achète plus donc je paie plus ne vaut pas si on fait les choses de manière un peu habile dans le développement de l'offre en transports publics. C'est ainsi que j'ai compris les propos du député Collomb et de plusieurs députés qui vont dans ce sens. La députée Ghielmini, le député Michellod et plusieurs collègues ont fait des demandes similaires.

En ce qui concerne le postulat plus précisément, le Conseil d'Etat y donne volontiers suite. Il prend note que l'ensemble des intervenants soutient, rappelle que les choses doivent se faire dans un examen un peu systémique, c'est-à-dire qu'on ne peut pas toucher une ligne seule sans veiller au système qui va autour. Si vous changez un bout de ligne ou si vous ajoutez un bout de ligne à quelque part sans réfléchir au lieu d'où les gens partent, où ils arrivent et qu'est-ce qui arrive d'autre dans ces gares ou dans ces arrêts, vous créez des problèmes. Donc l'approche de l'étude prendra en compte le système et donc l'ensemble de la région et les interactions avec les autres régions. Elle prendra notamment compte le déplacement prévu par les CFF de la halte actuelle de Matran, respectivement de Rosé vers la future halte d'Avry, ce qui permettra des interactions. Elle tiendra compte, comme plusieurs l'ont évoqué, dont le député Michellod, du taux de couverture. Là, une petite parenthèse, le député Michellod l'a évoquée, le député Bonny, le député Bischof aussi, soit la nécessité de réfléchir à des possibilités de préfinancement. Actuellement, l'acte cantonal permet de soutenir financièrement des lignes qui correspondent aux critères du droit fédéral. Le projet de loi sur la mobilité qui a été mis en consultation et sur lequel vous aurez l'occasion de discuter cet

automne prévoit des possibilités, le député Michellod a appelé cela préfinancement, on peut donner différents titres, mais c'est de dire qu'on part sur des pilotes pendant 2-3 ans. Soit cela marche et on peut le continuer, soit cela ne marche pas et on revient en arrière parce qu'il n'y a personne qui les prend. Il faut pouvoir tester un certain nombre de choses. Il n'y a pas que les enquêtes auprès des usagers potentiels. Certaines fois, on doit les tester en pratique. C'est ce que font certains cantons, ce qui leur permet de cibler au mieux le développement de leur offre.

Je pense ainsi avoir fait le tour des quelques remarques qui ont été faites. Je vous remercie de votre attention et vous recommande de donner suite au postulat.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 87 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui :

Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP). *Total 87.*

Postulat 2020-GC-185

Parlement cantonal climatiquement neutre

Auteur-s:	Schmid Ralph Alexander (VCG/MLG, LA) Senti Julia (PS/SP, LA)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Dépôt:	18.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3922)
Développement:	18.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3922)
Réponse du Conseil d'Etat:	17.05.2021 (BGC juin 2021, p. 2825)

Prise en considération

Schmid Ralph Alexander (VCG/MLG, LA). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec ce sujet.

Je pense qu'il est rare de proposer une idée au Gouvernement et que celui-ci non seulement l'accepte, mais propose de l'appliquer de manière générale. C'est le cas pour ce postulat, vous l'avez tous lu. Nous avons proposé de faire le bilan climatique du Grand Conseil et de le rendre neutre, en regard des émissions. La proposition du Gouvernement est d'appliquer cette idée à toute l'administration cantonale et d'éviter, de réduire ou de compenser les émissions et les contrôler périodiquement. Ainsi, l'Etat peut assurer le rôle d'exemple auprès des entreprises privées qui sont de plus en plus nombreuses et prêtes à faire établir ce type de bilan.

Ich kann mich beim Staatsrat für diese fast visionär zu nennende und in seiner Antwort formulierten Erweiterung der Idee nur bedanken.

Zum Schluss noch eine Frage zur Finanzierung: Aus welchem Topf wird die vorgeschlagene Projektleitung bezahlt? Es macht meiner Meinung nach keinen Sinn, andere Aktivitäten im Klimaschutz zu reduzieren, um dieses Projekt zu realisieren.

Und es erübrigt sich fast, anzumerken, dass die Fraktion Mitte-Links-Grün das Projekt einstimmig unterstützt.

Aebischer Susanne (*PDC/CVP, LA*). Ich spreche im Namen der Fraktion der Mitte. Meine Interessenbindung: Ich bin Koordinatorin des Clubs der Nachhaltigkeit. Ich möchte in diesem Sinne Julia Senti ganz herzlich danken, dass sie eine Idee aus den Besprechungen des Clubs aufgenommen hat und zusammen mit Alexander Schmid dieses Postulat eingereicht hat.

Die Fraktion der Mitte freut sich über die Stellungnahme des Staatsrates, die Analyse und den Vorschlag, den Bericht nicht nur über die Klimaneutralität des Grossen Rates zu erstellen, sondern ihn auszuweiten auf die gesamte kantonale Verwaltung.

Es scheint uns wichtig, dass wir Kenntnis nehmen von den Fakten. Die verschiedene Vorstösse, aber auch der gestrige Tag, wo verschiedene Grossrätinnen und Grossräte mit dem öffentlichen Verkehr in den Grossrat gekommen sind - was meines Erachtens ein wichtiger Bestandteil dieser Klimaanalyse des Grossen Rats sein wird -, zeigen, dass wir eine Vorbildfunktion haben - nicht nur der Grosse Rat, sondern die gesamte kantonale Verwaltung. Und wenn wir einmal wissen, wie es um diese Fakten steht, können wir auch nachhaltige Veränderungen ins Auge fassen.

Wenn ich vorhin Herrn Staatsrat Steiert zugehört habe, der über das Kantonsparlament gesprochen hat: Ja, könnte es allenfalls sein, dass wir nicht zusätzlichen öffentlichen Verkehr einrichten, der die Mehrzeit von eineinhalb Stunden in eine Richtung reduziert, sondern, wer weiss, dass wir eines Tages auch per Videokonferenz an diesem Parlament teilnehmen können, um eben CO₂-Emissionen zu reduzieren? Wer weiss?

Ich denke, wir haben viele Möglichkeiten vor uns, und die Technologie hat uns während der Zeit von Covid gezeigt, dass wir diese anwenden und Dinge verändern können. Auch könnte es sein - vielleicht nicht für das Parlament, aber für die kantonale Verwaltung -, dass Co-Working-Spaces für Mitarbeitende der kantonalen Verwaltung in den regionalen Zentren Alternativen zum Homeoffice bieten.

Wir sehen, dass das alles vernetzt ist, und wir freuen uns über die positive Haltung des Staatsrates und werden das Postulat einstimmig unterstützen.

Kaltenrieder André (*PLR/FDP, LA*). Je m'exprime au nom du groupe libéral-radical.

Ich habe keine persönlichen Interessenbindungen zu diesem Postulat.

Im eingereichten Postulat fordern die Verfasser einen Bericht, wie der Grosse Rat klimaneutral gestaltet werden kann, damit er seine Vorbildfunktion, die der Verwaltung und den politischen, kantonalen Behörden obliegt, wahrnehmen und sich an den privaten Unternehmen, die zunehmend solche Bilanzen erstellen, orientieren kann.

Jedes Jahr werden weltweit knapp 41 Gigatonnen CO₂ in Umlauf gesetzt. Zur Erreichung des internationalen Ziels, die globale Klimaerwärmung auf höchstens 2 Grad Celsius zu begrenzen, darf die Menschheit bis 2050 in der Summe nur noch zwischen 600 und 800 Gigatonnen CO₂ ausstossen. Dieses Ziel wurde 2015 auf der Klimakonferenz in Paris verabschiedet und alle unterstützenden Länder haben auf dieser Basis individuelle CO₂-Reduktionspfade entwickelt.

Das globale CO₂-Ziel kann allerdings nur erreicht werden, wenn neben der Privatwirtschaft auch im Kantonsparlament proaktiv Massnahmen zur CO₂-Reduktion entwickelt und umgesetzt werden. Um die Ziele zu erreichen, muss der Kanton gewisse Tätigkeiten neu ausrichten. Die CO₂-Bilanz beruht auf einer Umrechnung der untersuchten Aktivitäten in CO₂-Äquivalente. Soll der Staat die Treibhausemissionen heute reduzieren, so muss er die Klimaauswirkungen seiner Tätigkeiten kennen, denn nur so kann er diese Tätigkeiten besser ausrichten.

Dieser Ansatz ist nicht neu. In der Privatwirtschaft wird er immer öfter angewendet, wo bereits zahlreiche Unternehmen CO₂-Bilanzen erstellen. Mit dem CO₂-Fussabdruck eines Unternehmens wird zum Ausdruck gebracht, wie gross zum Beispiel der Umfang des Energieverbrauchs insbesondere beim Heizen, bei der Mobilität oder den Abfällen ist. Will der Kanton in diesem Bereich eine Vorbildfunktion übernehmen, so muss er mit diesen Bestrebungen Schritt halten.

Ziel dieses Vorgehens ist es einerseits, den ökologischen Fussabdruck des Kantons Freiburg zu verkleinern und andererseits, Transparenz herzustellen, was die Tätigkeiten des Kantons betrifft. Der kantonale Massnahmenplan in der Klimapolitik basiert somit auf strategischen Achsen, Zielen und Massnahmen. In Übereinstimmung mit der vom Staatsrat vorgesehenen Ausrichtung wurden 8 strategische Achsen sowie 115 Massnahmen definiert, die in sechs Massnahmentypen unterteilt wurden. Diese ergänzen die vielen, bereits laufenden, sektoralen und politischen Massnahmen, die die Treibhausgasemissionen bereits reduzieren, wenn auch noch nicht in genügendem Ausmass.

Wie der Staatsrat in seiner Antwort hervorhebt, ist es eine moralische Verpflichtung, vorbildlich zu handeln, um Massnahmen zur Verminderung beziehungsweise zur Kompensation der CO₂-Emissionen zu ergreifen.

Die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei stellte sich die Frage, ob das Eintreten auf dieses Postulat überhaupt sinnvoll ist, da bereits ein ausführlicher Klimaplan besteht. Da das vorliegende Postulat vor der Veröffentlichung des Klimaplans erstellt wurde, nimmt die Mehrheit der Freisinnig-Demokratische Partei dieses Postulat trotzdem an, mit dem Wunsch, dass sich der daraus resultierende Bericht an dem im Mai 2021 veröffentlichten kantonalen Klimaplan orientiert oder diesen sogar ergänzt. Wir hoffen auch, dass der Bericht die Kosten aufzeigt, die durch eine solche Massnahme entstehen.

Brügger Adrian (*UDC/SVP, SE*). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Die Fraktion hat das Postulat Klimaneutrales Kantonsparlament an seiner Sitzung diskutiert, und wir fragen uns ernsthaft: Wo liegt der gesunde Menschenverstand?

Es wird eine CO₂-Bilanz verlangt, eine Analyse soll gemacht werden, und gleichzeitig sollen Massnahmen aufgelistet werden, um diese zu kompensieren.

Der Staatsrat spricht sich positiv zu diesem Postulat aus und geht sogar noch weiter. Er will eine Koordination und ein Monitoring einführen, um das Sammeln der Daten zu vereinfachen. Hierfür will er für den reibungslosen Ablauf eine Projektleiterin oder einen Projektleiter anstellen, zudem will er in jeder Einheit eine Koordinatorin oder einen Koordinator ernennen. Herr Regierungsvertreter: Was schätzen Sie, was soll dies alles kosten für das Sammeln der Daten?

Aus unserer Sicht ist das eine "Usine à gaz". Denn: Wenn jeder bei sich anfängt, braucht es dies schlicht und einfach nicht. Denken wir nur einmal an unser papierloses Parlament und die Idee, die dahintersteckt. Ich appelliere an alle, die diesem Postulat zustimmen werden: Drucken Sie bitte in Zukunft nicht jedes Geschäft zu Hause auf Papier aus.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird diesem Postulat grossmehrheitlich nicht zustimmen.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Je n'avais pas prévu d'intervenir mais néanmoins je vais quand même vous faire part d'une observation. J'ai bien écouté les différents intervenants. J'ai entendu que le déplacement en transports publics est un pilier, qu'on devait être exemplaires, que la neutralité du Grand Conseil doit être là et qu'il faut inciter les entreprises à aller dans le sens de respecter la durabilité, ce qui est une cause très noble et très juste. Néanmoins, j'ai envie de poser la question suivante aux intervenants: sommes-nous, nous députés, exemplaires? Vous tous qui êtes intervenus êtes-vous vraiment exemplaires? Je vais vous citer deux exemples:

1. Il y a quelques années on a voté le Parlement sans papiers. Je faisais partie des deux députés qui étaient opposés à ce Parlement sans papiers. J'ai perdu, je l'ai accepté et je fais des efforts - je crois que ceux qui me côtoient le savent - pour travailler sans papiers et pour travailler avec la tablette. Et qu'est-ce que je constate aujourd'hui? Ceux qui étaient des fans du sans papiers, je les retrouve parfois en séances de commissions avec des tonnes de papiers. Donc, sommes-nous vraiment exemplaires? Je me pose la question.
2. Je ne sais plus quel intervenant a parlé de la journée d'avant-hier où tout le monde s'est déplacé sans voiture. C'est beau, c'est bien, je le salue et c'était une très bonne initiative. Néanmoins, j'ai quand même envie de vous dire que c'est bien de prendre les transports publics le 23 juin, c'est super, mais le reste de l'année, que faites-vous? J'utilise les transports publics, je pourrais gagner une heure sur mes déplacements au lieu de me lever à 5 heures pour prendre le train à 05 h 45 à Châtel pour être à 07 h 33 à Fribourg. Je pourrais prendre la voiture, partir à 07 h 10 et je serais à la même heure ici. Eh bien, ce que j'ai envie de vous dire, c'est que je fais des efforts en ce qui me concerne pour prendre les transports publics lorsque je peux, mais ceux qui sont intervenus, il y en a beaucoup que je n'ai jamais vus dans le bus.

C'est bien de vouloir inciter les autres, c'est très bien d'aller dans ce sens-là, mais restons quand même cohérents. On dit vouloir être exemplaire, soyons exemplaires! On veut la neutralité carbone au Grand Conseil, c'est très bien, mais peut-être avant de vouloir mettre la pression sur les entreprises, soyons d'abord cohérents avec nous-même.

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Als Co-Postulantin möchte ich mich beim Staatsrat für die positive Entgegennahme unserer Forderungen und die Erweiterung des Rahmens bedanken.

Damit die kantonale Verwaltung und wir als Parlament unsere Vorbildfunktion in Sachen CO₂-Bilanz wahrnehmen können, braucht es Grundlagen. Und genau diese sollen mit unserem Instrument eruiert und konkrete Massnahmen ausgearbeitet werden.

Einen ersten Schritt zu einem CO₂-neutraleren Kantonsparlament haben wir effektiv diesen Mittwoch dank unserer Präsidentin gemacht. Ich bin davon überzeugt, dass bei unserem Rück-Umzug ins Rathaus - für jene, die noch im Grossen Rat sein werden - der Anreiz für eine Anreise mit dem ÖV schon alleine aufgrund der unangenehmeren Parksituation wieder steigen wird. Auf jeden Fall möchte ich Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, bitten, unser Postulat zu unterstützen und den Ratsbetrieb unter die CO₂-Lupe nehmen zu lassen.

Ich möchte noch einmal kurz betonen: Es geht dabei um unsere Ratsfunktion. Was unsere sonstige persönliche CO₂-Bilanz betrifft, muss sich momentan jeder selbst an der Nase nehmen. Ich verstehe die Intervention von Kollege Mesot sehr gut - er weiss zum Beispiel, dass ich auch schon im Bus war, da bin ich froh. Mit der nötigen Sensibilität ist es notwendig, sein Handeln abzuwägen, um den nachfolgenden Generationen belebbares Terrain zu hinterlassen.

Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei unterstützt dieses Postulat und ich danke auch für die grösstenteils positiven Stellungnahmen meiner Vorredner.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Plusieurs ont évoqué que l'Etat est censé donner l'exemple. Quand on demande des choses aux tiers, il faut si possible essayer de faire la même chose soi-même. Cela vaut dans le monde des individus comme dans le rapport de l'Etat ou des citoyennes et citoyens, que ce soit des personnes physiques ou morales. Le Grand Conseil, dans le postulat était censé donner l'exemple. Le Conseil d'Etat a estimé que c'était une excellente chose, mais que le Conseil d'Etat et l'administration avaient à le faire tout autant, dans la mesure où on nous regarde de près et nous demandons un certain nombre de choses, d'application de lois, et cela demande aussi une réflexion sur son propre fonctionnement.

Was die Finanzierung betrifft, fügt sich die erweiterte Antwort an das Postulat praktisch nahtlos in den Klimaplan des Kantons ein. Das heisst, es gibt wie drei Schritte. Es gibt die ersten Schritte, die bereits gemacht wurden, erstens für die Beantwortung und zweitens für die Pilote, die hier erwähnt wurden. Die wurden durch Priorisieren gemacht mit den jetzigen Ressourcen, denn wir können kurzfristig keine Ressourcen erfinden.

Das Zweite ist die Phase Klimaplan. Dort haben wir vor, eine gesamte Bilanz zu machen. Teilbilanzen haben Sie wahrscheinlich im Klimaplan bereits gesehen. Es geht jetzt darum, das auf Verwaltungsstufe herunterzubrechen.

Und das Dritte: Bei der Umsetzung werden die Kosten teilweise im Klimaplan drinnen sein, weil es Massnahmen sind, die damit zusammenhängen und teilweise ausserhalb des Klimaplans sein werden. Wenn ein Amt beispielsweise zum Schluss kommt, dass es jedes Jahr relativ viel Öl verpulvert für ungeheizte oder schlecht geheizte Räumlichkeiten, dann wird das über Investitionskredite im Bereich des Hochbauamtes gehen.

Der Katalog der Massnahmen, der aus der Bilanz gezogen wird, ist relativ breit, und er kann Massnahmen betreffen, die an verschiedensten Orten im Budget auftreten. Am Schluss geht es dann um eine Priorisierung solcher Massnahmen gegenüber anderen Massnahmen im Staat - nicht unbedingt, wie Sie das befürchten, innerhalb der Klimapolitik, sondern selbstverständlich auch in einer Güterabwägung zwischen den verschiedenen politischen Feldern. Das sehen Sie dann im Budget, wie das aussieht. Sie haben dann jeweils noch die Möglichkeit, wenn nötig oder gewollt, entsprechend daran runzuschrauben.

Was Frau Grossrätin Aebischer betrifft: Sie teilt die Einschätzung des Staatsrates. Sie haben zwei verschiedene Bemerkungen gemacht zu speziellen Feldern. Ich möchte angesichts der Zeit hier nicht länger darauf eingehen.

Zur Frage der Normalität: Der Staatsrat geht davon aus, dass wir nicht zurück zur Normalität von vor März 2020 zurückgehen werden. Wir werden in der Diskussion, in der Entwicklung der letzten Monate eine neue Normalität definieren. Es gibt Sachen, die gab es vor März 2020 nicht und die wir heute alle gut finden. Wir hatten gestern eine Baukommissionssitzung, die 32 Minuten gedauert hat, um einigermaßen vorabsehbare Resultate einstimmig abzuschliessen. Alle virtuell Anwesenden waren sich einig: Solche Kommissionssitzungen mit Menschen, die aus dem Greyerz-Bezirk, aus dem Sensebezirk, aus dem Seebezirk und aus dem halben Kanton herkommen, können weiterhin virtuell stattfinden. Wenn eine Sitzung eine halbe Stunde dauert und man zwei Mal eine Stunde für die An- und Rückfahrt braucht, ist das nicht sehr intelligent. Sitzungen, in denen es Auseinandersetzungen gibt und komplexe Diskussionen, macht man lieber physisch, die sind besser.

Wir werden lernen müssen, damit umzugehen. Wir werden in Pilotphasen sein und auch immer noch Fehler machen, aber die neue Normalität nach Covid wird nicht die Normalität von vorher sein. Das wird durchaus auch einen Einfluss haben auf das Klima.

Zum Coworking: Wir haben deutlich mehr Bedarf an Arbeit zu Hause. Wir haben feststellen können, dass die Menschen zu Hause mindestens so gut, wenn nicht sogar besser als im Büro arbeiten - man kann auch im Büro unproduktiv sein, so wie man auch daheim sehr produktiv sein kann. Es ist dann eine Frage der Organisation. Solche Überlegungen, auch zur Art und Weise, wie und wo der Staat seiner Verwaltung Büros zur Verfügung stellt - nicht mehr unbedingt immer individuell, sondern auch geteilt -, die stehen durchaus auch in unseren Betrachtungen.

Zu Grossrat Kaltenrieder gibt es nicht viel hinzuzufügen. Ich habe es selber noch nie geschafft, den Klimaplan so gut zusammenzufassen und danke ihm für die aufmerksame Lektüre. Das Ganze geht tatsächlich in die Richtung, die er skizziert hat.

Zu Grossrat Brügger und zur Frage der Kosten und Nutzen: Die Idee ist nicht, dass wir in jedem Amt jemanden anstellen, der dann Vollzeit von morgens bis abends den anderen Mitarbeitenden auf die Finger schaut und schaut, ob sie das Wasser zu heiss kochen oder zu viel Wasser durchs Klo lassen oder was auch immer möglich ist in diesem Bereich. Die Idee ist, dass eine Person die Daten sammelt, Massnahmen trifft, die allgemein getroffen werden können. Es gibt Ratschläge, die sind die gleichen für sämtliche Einheiten in der Verwaltung, die können zentral gefasst werden. Es gibt andere Massnahmen, die sind in den verschiedenen Verwaltungszweig etwas unterschiedlich, sei es, weil die Büros nicht gleich sind, die Arbeitsweisen nicht gleich sind. Es gibt auch keine zusätzlichen Stellen dazu. Wir stellen fest, dass wir relativ oft Leute finden, die das freiwillig machen. Wenn sie ein Team von 20 Leuten haben, sagt oft jemand freiwillig zu, sich mit Klimafragen zu befassen, schaut sich um, gibt Tipps, fragt, und das gibt am Schluss durchaus Inputs für kollektive Massnahmen.

Le député Mesot a expliqué que les députés n'étaient pas toujours exemplaires. Cependant, ce n'est définitivement pas à l'exécutif de juger l'attitude du législatif. Donc je m'abstiendrai diplomatiquement de tout commentaire sur les assertions du député Mesot sur l'attitude de certains ou certaines députés. Si d'aventure il devait avoir raison, cela signifierait qu'il y a donc bien une marge de progression et que le postulat donne du sens.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 64 voix contre 16. Il y a 5 abstentions.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui :

Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP). *Total 64.*

Ont voté non :

Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP). *Total 16.*

Se sont abstenus :

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP). *Total 5.*

Prise de congé : Mirjam Ballmer

La Présidente. Avant de clore cette session et de vous souhaiter le plus agréable des étés, permettez-moi encore de saluer Mirjam Ballmer, que nous ne retrouverons pas parmi nous à la session de septembre.

Elue en mars dernier à l'exécutif de notre capitale cantonale, notre collègue a fait le choix de ne pas cumuler les mandats de conseillère communale et de députée. Un choix qui permettra par ailleurs à cette maman de deux jeunes enfants – vous aviez pu faire connaissance de l'un d'eux lors de la session de mars 2019 – de concilier au mieux vies professionnelle et familiale.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que Mirjam n'a pas perdu de temps depuis son arrivée à Fribourg. C'était en 2016, et cette année-là, elle figurait déjà sur la liste des Vert-e-s de la ville au Grand Conseil. Première des viennent-ensuite, elle est entrée au Parlement cantonal en septembre 2018, a rejoint presque aussitôt la courue et renommée – certains disent prestigieuse – Commission des finances et de gestion, et s'est rapidement imposée comme figure de proue de son parti tant sur les questions environnementales que sociales ou économiques. Nul doute que l'expérience tirée de son passé d'élue au Grand Conseil de Bâle-Ville a été pour cette femme de conviction un atout précieux.

Mirjam nous quitte pour désormais consacrer son énergie et son talent à la seule ville de Fribourg.

Permettez-moi, en votre nom à tous, de lui adresser nos meilleurs vœux de réussite dans sa fonction de conseillère communale.

Chère Mirjam, je te remercie sincèrement pour ton engagement au sein de notre Grand Conseil et te souhaite plein succès dans tes entreprises professionnelles et personnelles (*Applaudissements*).

Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC). Merci, Madame la Présidente, pour vos mots.

Ihre Worte berühren mich sehr. Ich bin ein bisschen traurig, dass ich heute das letzte Mal mit Ihnen hier bin. Ich hatte fast immer Freude zu kommen - manchmal ist es auch mühsam, das wissen Sie alle sehr gut.

Sie haben es gesagt, Frau Präsidentin, der Rücktritt steht in Zusammenhang mit meiner Wahl in die Exekutive der Stadt Freiburg. Ich möchte mich dort mit meiner ganzen Energie einsetzen und eben, manchmal spielt das Leben anders, als man es plant. Man kann nicht alles tun im Leben und deshalb habe ich diese Wahl getroffen, mich aus dem Grossen Rat zurückzuziehen und meine Energie in den Gemeinderat zu stecken.

Ich möchte nur noch ganz kurz etwas sagen: Ich wünsche dem Grossen Rat weiterhin fruchtbare Debatten und hoffe - und da erlaube ich mir eine kleine Bemerkung -, dass auch die bürgerliche Mehrheit wieder Freude an der Debatte findet. Ich fand es diese Woche in Zusammenhang mit dem Personalgesetz etwas schade, dass wir da nicht stärker debattieren konnten.

Ich bin aber überzeugt, dass das bald wieder so sein wird und wünsche Ihnen viel Freude bei der Ausführung dieser demokratischen Aufgabe, die so wichtig ist für unseren Kanton.

Viele Dank und alles Gute allen. (*Applaus*)

> La séance est levée à 12 h 00.

La Présidente:

Sylvie BONVIN-SANSONNENS

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint